



Dragages d'entretien dans la rade de Lorient et clapage des sédiments de qualité immergeable

INTRODUCTION

Octobre 2018



www.setec.fr

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable : en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des indications et énonciations de **Setec in vivo** ne saurait engager la responsabilité de celle-ci.

Crédit photographique : Setec in vivo (sauf mention particulière)

Auteurs

Françoise LEVEQUE	Rédaction
Séverine COUPPA	SIG, cartographie

setec in vivo
siège social : Immeuble Central Seine
42-52 quai de la Râpée
CS 7120
75 583 Paris cedex 12
France

Tél. +33 1 82 51 55 55
invivo@setec.fr

Agence de La Forêt-Fouesnant
Z.A La Grande Halte
29 940 La Forêt-Fouesnant
France

Tél. + 33 2 98 51 41 75

Agence de Marseille
4 place Sadi Carnot
13 002 Marseille
France

Tél. + 33 4 86 15 61 80





Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
1 INTRODUCTION	4
2 LE REGROUPEMENT DE QUATRE MAITRES D'OUVRAGE	6
2.1 LA REGION BRETAGNE	7
2.2 LORIENT AGGLOMERATION	8
2.3 LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN	9
2.4 NAVAL GROUP	10
3 POURQUOI DRAGUER EN RADE DE LORIENT ?	11
3.1 LES ACTIVITES PORTUAIRES CONTRIBUENT A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	11
3.2 LE MAINTIEN DES PROFONDEURS : LA CONDITION POUR LA PERENNISATION DES ACTIVITES PORTUAIRES	12
4 ANALYSE REGLEMENTAIRE DU PROJET	13
4.1 TITRE « EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES »	14
4.1.1 <i>Cadre législatif</i>	14
4.1.2 <i>Cadre réglementaire</i>	14
4.2 TITRE « INFORMATION ET PARTICIPATION DES CITOYENS »	15
4.2.1 <i>Etudes d'impact</i>	15
4.2.1.1 Partie législative.....	15
4.2.1.2 Partie réglementaire	16
4.2.1 <i>Enquêtes publiques</i>	18
4.2.1.1 Partie législative.....	18
4.2.1.2 Partie réglementaire.....	18
5 CONTENU DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES	19
5.1 CONTENU REGLEMENTAIRE	19
5.2 PRESENTATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES	21
6 FICHE SIGNALÉTIQUE ET DOCUMENTAIRE	22
7 ANNEXE : DOSSIER DE PRESSE	23

...



1 INTRODUCTION

Des dragages d'entretien et d'aménagements sont régulièrement effectués par les principaux maîtres d'ouvrages portuaires de la rade de Lorient : Région Bretagne, Lorient Agglomération, Naval Group (ex-DCNS) et la Compagnie des Ports du Morbihan.

En cohérence avec la Charte de dragage des ports bretons, le Schéma de référence des dragages du Morbihan, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) Loire-Bretagne et les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion) Blavet et Scorff, les quatre principaux maîtres d'ouvrage de la rade de Lorient se sont associés pour une **gestion concertée des opérations de dragage d'entretien de la rade de Lorient** pour les 10 années à venir (2019-2028).

Cette démarche engagée fin 2015 a pour objectifs :

- **L'harmonisation des pratiques** autour des opérations de dragage ;
- **La planification des opérations de dragage** pour les 10 années à venir ;
- La mise en place d'une **gouvernance** pour permettre une meilleure communication et une meilleure concertation autour des opérations de dragage entre les maîtres d'ouvrage ;
- La **mutualisation des moyens** pour les études préliminaires, pour les dragages, pour les suivis environnementaux... ;
- **L'obtention commune d'autorisations décennales pour le dragage de 14 sites portuaires (toutes qualités de sédiment confondues) et le clapage des sédiments de dragage de qualité immergeable** (les autres filières de destination des sédiments feront l'objet de dossiers complémentaires spécifiques le cas échéant).

Les réflexions menées au cours de l'année 2016 ont donné le jour à un **Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD)** qui formalise les différentes conclusions et engagements pris par les quatre maîtres d'ouvrage.

Par ailleurs, de nombreuses réunions de travail et de concertation ont été organisées au cours des années 2016 à 2018 :

- 4 réunions de travail avec les représentants du SAGE Blavet et du SAGE Scorff, pendant l'élaboration du dossier en 2016 (18/03/2016 ; 26/04/2016 ; 30/05/2016 ; 14/11/2016) ;
- Nombreuses réunions de cadrage avec les services de l'Etat ;
- 1 réunion de travail spécifique avec l'Agence des Aires Marines Protégées (01/09/2016) ainsi que la participation aux groupes de travail sur le site Natura 2000 en mer « Ile de Groix », pour l'élaboration du nouveau DOCOB, de 2016 à 2018.



La démarche de concertation a également fait l'objet de nombreuses présentations et points d'information sur le dossier depuis 2015 :

- 3 présentations en Conseil Portuaire de Lorient (29/06/2015 ; 23/06/2016 ; 08/06/2017) ;
- 5 présentations en Comité de suivi des dragages du Morbihan ouest (10/02/2016 ; 01/06/2016 ; 16/12/2016 ; 26/09/2017 ; 11/10/2018) ;
- 1 présentation à la CLE du Scorff (08/02/2018) ;
- 1 présentation au Conseil de Développement du Pays de Lorient (18/04/2017) ;
- 2 réunions d'information et d'échanges avec les associations de protection de l'environnement du pays de Lorient (08/12/2016 ; 08/10/2018) ;
- 1 présentation au colloque sur la gestion des sites soumis à forte sédimentation, au Havre, (06 et 07/12/2016).

Enfin, un dossier spécial a été publié en janvier 2017 dans le magazine de Lorient Agglomération (joint en annexe du présent document).

Par ailleurs, afin d'obtenir des autorisations décennales communes pour le dragage de 14 sites portuaires (toutes qualités de sédiment confondues) et le clapage des sédiments de dragage de qualité immergeable, les quatre maîtres d'ouvrage se sont regroupés pour réaliser des **demandes simultanées d'autorisation décennale autour d'une instruction commune**.

Ce document constitue l'introduction des dossiers de demande d'autorisations décennales. Il présente :

- Les raisons pour lesquelles des dragages sont réalisés en rade de Lorient ;
- Les quatre maîtres d'ouvrage ;
- Les enjeux que représentent les opérations de dragage ;
- L'analyse réglementaire du projet pour lequel les autorisations décennales sont demandées ;
- Le contenu des dossiers réglementaires déposés en instruction.



2 LE REGROUPEMENT DE QUATRE MAITRES D'OUVRAGE

Le projet rassemble les quatre principaux maîtres d'ouvrages portuaires de la rade de Lorient :

- La Région Bretagne ;
- Lorient Agglomération ;
- La Compagnie des Ports du Morbihan ;
- NAVAL GROUP.



Région Bretagne

Direction des ports, aéroports et du fret
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES Cedex
Tél : 02 99 27 10 10
n° SIRET : 233 500 016 00040



Lorient agglomération

Maison de l'Agglomération
Quai du Péristyle
CS 20001
56 314 LORIENT Cedex
Tél : 02 90 74 71 00
n° SIRET : 200 042 174 00090



Compagnie des Ports du Morbihan

18 rue Alain Gerbault
BP 221
56 006 VANNES
Tél : 02 97 42 63 44
n° SIRET : 317 823 409 00022



NAVAL GROUP

Avenue de Choiseul
CS 80001
56 311 LORIENT
Tél : 02 97 12 10 00
n° SIRET : 441 133 808 00044



Chacun des quatre maîtres d'ouvrage du PGOD détient des compétences qui le rendent responsable de l'exploitation des zones portuaires dont il est en charge, et par conséquent, du maintien sur ces zones portuaires de conditions favorables à leur exploitation, notamment en terme de tirants d'eau.

2.1 LA REGION BRETAGNE

La Région Bretagne est une collectivité territoriale qui couvre le territoire de la Bretagne. La Région Bretagne est pilotée par un Conseil Régional de 83 conseillers régionaux organisés autour de 15 vice-présidents.

La Région Bretagne intervient dans la plupart des domaines qui concernent la vie quotidienne et l'avenir de la Bretagne : formation, transports, développement économique, aménagement du territoire, culture, sport, environnement... La Région Bretagne va au-delà des seules compétences que lui a déléguées l'Etat pour promouvoir une politique basée sur l'égalité des chances. Les compétences de la Région Bretagne sont notamment :

- **Le développement économique** : La Région Bretagne a la responsabilité d'accompagner le développement économique de son territoire en cohérence avec les autres collectivités.
- **La formation initiale et continue** : La Région Bretagne est responsable de la construction, de la rénovation, de l'équipement et du fonctionnement des lycées avec, entre autre, la gestion des personnels non enseignants de ces établissements.
- **L'aménagement des territoires et les transports** : La Région Bretagne a pour mission d'œuvrer à un développement équilibré entre zones urbaines et rurales. Elle définit notamment les objectifs de localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général et veillent à la cohérence des projets d'équipement avec les politiques de l'État et des autres collectivités. En matière de transports, elle participe à la modernisation des grandes infrastructures (routes, rail, ports, aéroports) et elle organise le transport régional de voyageurs (train et car TER), ainsi que les liaisons maritimes. Enfin, depuis le 1^{er} Janvier 2017, la Région Bretagne est autorité concédante sur un total de 22 ports (Loi NoTRE).
- **La qualité de vie et la culture** : La Région Bretagne concourt, avec les autres collectivités locales et l'État, à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, avec entre autres priorités pour la Bretagne, la reconquête de la qualité de l'eau. Elle intervient aussi dans la préservation du patrimoine, le développement de la culture et du sport sur tout le territoire.

Dans le cadre de la compétence « développement et aménagement des territoires et des transports », la Région Bretagne est responsable de l'entretien des plans d'eau du port de commerce de Lorient (sites de Kergroise et du Rohu), du port de pêche de Keroman, de la gare maritime, d'appontements en rive gauche du Scorff et des passes d'accès à la rade de Lorient.

2.2 LORIENT AGGLOMERATION

Lorient Agglomération est une communauté d'agglomération qui regroupe à ce jour 25 communes sur le territoire de Lorient. Lorient Agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), piloté par un conseil communautaire comptant 66 délégués issus des délégués municipaux des 25 communes.



Figure 1 : Territoire de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération exerce au total une vingtaine de responsabilités (ou compétences) dans le domaine du développement économique, des transports, de l'environnement ou de l'habitat :

- Développement économique : parcs d'activités, portage et accompagnement de projets ;
- Organisation des transports collectifs (acquisition de bus, définition du réseau) ;
- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers ;
- Production d'eau potable, distribution, assainissement ;
- Protection, mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (Cité de la voile Eric Tabarly, golfs, patinoire, espaces découvertes...) ;
- Développement touristique et maritime (ports de plaisance, pôle course au large, centres nautiques...) ;
- Programme local de l'habitat (subvention à des programmes définis) ;



- Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (financement de l'Université et de l'École d'ingénieurs...);
- Développement des nouvelles technologies (boucle haut-débit);
- Promotion du territoire.

Lorient Agglomération est concessionnaire de six ports de plaisance : Lorient centre, Kernevel, Lorient La Base, Ban-Gâvres, Port-Louis et Guidel. L'exploitation de ces ports fait l'objet d'une délégation de service public actuellement attribuée à la Sellor, société d'économie mixte créée en 1988 qui gère les équipements de loisirs de Lorient Agglomération.

Dans le cadre de ses compétences liées au développement économique maritime, Lorient Agglomération est responsable de l'entretien des plans d'eau des ports de Lorient-centre, Kernevel, Lorient La Base, Ban-Gâvres, Port-Louis et Guidel. A ce titre, Lorient Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des dragages d'entretien des ports sous sa compétence.

2.3 LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

La Compagnie des Ports du Morbihan est une Société Publique Locale (SPL) créée en 2012 par le Conseil Général du Morbihan pour notamment gérer et exploiter, sous sa direction et son contrôle, des ports départementaux de plaisance et des sites patrimoniaux.

La Compagnie des Ports du Morbihan gère 11 marinas : Arradon, Arzal, Le Crouesty, Etel, Foleux, Hoëdic, La Roche-Bernard, La Trinité-sur-Mer, Locmiquélic, Port-Blanc en Baden, Port-Haliguen.

Dans le cadre de ses compétences liées à la gestion des ports du département du Morbihan, la Compagnie des Ports du Morbihan est responsable de l'entretien des plans d'eau de ses ports.



2.4 NAVAL GROUP

Le groupe Naval Group (ex DCNS) est un acteur privé européen de tout premier plan sur le marché mondial des systèmes navals de défense. Le Groupe conçoit, réalise et maintient en service des sous-marins et des navires de surface. Il fournit également des services pour les chantiers et bases navals. Enfin, le groupe propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables.

Le site NAVAL GROUP de Lorient est une entité de la direction de l'Industrie du Groupe. L'établissement emploie près de **2000 collaborateurs**. Il exerce principalement son activité dans la conception et la production de navires armés. Le site se situe de part et d'autre de la rivière du Scorff, sur les communes de Lorient (rive droite) et de Lanester (rive gauche). Les plans d'eau sont concédés à NAVAL GROUP par la Région Bretagne.

Le site NAVAL GROUP de Lorient a vocation à réaliser des navires armés pour la Marine Nationale et le marché export. Le site NAVAL GROUP de Lorient assure la conception et la fabrication de ces navires, depuis les études détaillées de conception, d'industrialisation et d'intégration, jusqu'à la construction et aux essais d'ensemble des bâtiments et systèmes. Le site NAVAL GROUP de Lorient est dimensionné pour être capable de réaliser l'ensemble de la gamme de navires armés de surface de NAVAL GROUP, depuis les corvettes et patrouilleurs hauturiers, jusqu'aux frégates fortement armées, soit des navires dans la gamme de déplacements de 1000 tonnes à 8 000 tonnes.

Dans le cadre de ses activités de construction navale, NAVAL GROUP doit assurer l'entretien des plans d'eau qui lui sont concédés.



3 POURQUOI DRAGUER EN RADE DE LORIENT ?

3.1 LES ACTIVITES PORTUAIRES CONTRIBUENT A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les activités portuaires en rade de Lorient représentent une part importante des activités économiques du territoire du Pays de Lorient. Le port de Lorient, c'est :

- Le premier port de pêche français en valeur avec 82,8 M€ de transactions enregistrées en 2017, et le deuxième port de pêche français en tonnage avec 26 200 tonnes de produits débarqués ;
- Un port de commerce avec 2,3 millions de tonnes de trafic annuel en 2015 ;
- 2500 places sur pontons, dédiées à la plaisance ;
- 800 000 passagers par an pour le transport maritime transrade et 200 000 passagers par an pour le transport vers l'île de Groix.

Les activités portuaires en rade de Lorient participent au bassin d'emploi du territoire, avec 14 000 emplois liés à l'économie maritime en Pays de Lorient, dont 8 000 emplois directs. Le port de Lorient représente notamment :

- 3000 emplois directs pour le port de Keroman, pour 620 marins et 275 entreprises ;
- 1300 emplois pour le port de commerce ;
- 4000 emplois directs pour la construction/réparation navale (militaire, civile, plaisance) ;
- 1000 emplois directs pour le nautisme et la plaisance.

L'attractivité et l'identité maritime du territoire de la rade de Lorient sont fortement liées aux activités portuaires :

- Par la présence d'infrastructures de qualité pour les professionnels ;
- Par la pluridisciplinarité des acteurs portuaires qui permet une offre diversifiée de services ;
- Par le bassin de navigation exceptionnel de la rade de Lorient et de ses environs ;
- Par la capacité et la qualité d'accueil des ports de plaisance de la rade ;
- Par un réseau de transport de passagers contribuant à la continuité territoriale (transport de passagers transrade et vers l'île de Groix) ;
- Par la présence d'un port dédié à la course au large, dont les infrastructures permettent l'accueil de navires de grande taille et l'organisation d'événements nautiques réputés (Volvo Ocean Race, ...).

Les activités portuaires (commerce, pêche, construction navale, plaisance, course au large...) contribuent donc fortement à l'activité économique et l'attractivité du territoire de Lorient, à la fois en terme d'emploi et d'image.



3.2 LE MAINTIEN DES PROFONDEURS : LA CONDITION POUR LA PERENNISATION DES ACTIVITES PORTUAIRES

Les activités portuaires de la rade de Lorient nécessitent que les infrastructures soient maintenues dans un niveau de service permettant leur exploitation optimale. Ce niveau de service passe principalement par le maintien des profondeurs des ports, des souilles et des chenaux d'accès.

Les ports de la rade de Lorient sont tous sujets à un envasement progressif naturel - plus ou moins rapide du fait de la configuration géographique de la rade - qui rend nécessaire des dragages d'entretien réguliers. Les dragages réalisés en rade de Lorient depuis 20 ans (période 1997-2016) représentent un volume total de 2 800 000 m³ (soit en moyenne 140 000 m³/an). Cependant, bien que ces volumes soient très faibles comparés aux volumes dragués à l'échelle nationale (50 000 000 m³/an), **les dragages d'entretien en rade de Lorient constituent des opérations vitales qui doivent être menées avec régularité pour maintenir le bon fonctionnement, et ainsi l'attractivité, des infrastructures portuaires.**



4 ANALYSE REGLEMENTAIRE DU PROJET

Le projet comprend :

- La réalisation sur les 10 années à venir des **dragages d'entretien** de 14 sites portuaires dans la rade de Lorient ;
- **Le clapage des sédiments dragués de qualité immergeable** sur le site d'immersion situé au Nord-Ouest de l'île de Groix.

Tous les besoins de dragages d'entretien, qu'ils concernent des sédiments de qualité immergeable ou non immergeable, sont présentés dans les présents dossiers de demande d'autorisation décennale.

Les pétitionnaires tiennent à rappeler que toutes les filières de gestion des sédiments dragués (à terre et en mer), autres que le clapage sur le site d'immersion au Nord-Ouest de l'île de Groix, ne sont pas intégrées dans l'étude d'impact du projet : celle-ci doit en effet porter sur des projets suffisamment précis pour permettre une évaluation environnementale pertinente de ceux-ci.

Ainsi, la programmation de dragages de sédiments sableux de qualité immergeable déclenchera une étude spécifique pour cette filière, si elle se présente.

Quant aux sédiments de qualité non immergeable, la stratégie de gestion intégrée des sédiments de dragage de la rade de Lorient vise, en priorité, une **filière locale de gestion à terre**, avant d'envisager d'exporter hors du territoire ces matériaux (vers le site de Tohannic près de Vannes, voire de Changé (53) par exemple). Au moment du dépôt du dossier en février 2017, la définition d'une telle filière locale était au stade des études de faisabilité, sans qu'aucun scénario ne soit validé. Il paraissait donc prématuré, et même déraisonnable, de fonder une évaluation environnementale du projet sur ce qui n'était encore que des hypothèses de travail.

C'est la raison pour laquelle les pétitionnaires ont décidé de limiter le périmètre du projet aux seuls **sédiments de qualité immergeable gérés par immersion (ou clapage) sur le site dédié au nord-ouest de l'île de Groix**. En revanche, pour ne pas laisser penser que l'ensemble des sédiments seraient immergés sans discrimination de qualité, et parce que les pétitionnaires ont pleinement conscience des enjeux environnementaux associés à la gestion à terre de sédiments, il a été décidé d'en présenter les filières possibles et d'acter que des études complémentaires seraient nécessaires pour autoriser des dragages de sédiments de qualité non immergeable. En ce sens, les pétitionnaires ne souhaitent pas élargir le périmètre opérationnel du dossier aux sédiments de qualité non immergeable.

Les opérations de dragage et de clapage de sédiments sont soumises à différents chapitres du Code de l'Environnement qui sont détaillés ci-après.



4.1 TITRE « EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES »

Le cadre réglementaire de la protection des eaux et des milieux aquatiques est défini au titre I^{er} (eaux et milieux aquatiques) du livre II (milieux physiques) du Code de l'Environnement et fixe notamment le caractère des demandes administratives (autorisations ou déclarations).

4.1.1 Cadre législatif

L'article L214-1 indique que sont soumis aux dispositions des articles L214-2 à L214-6, « *les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.* »

L'article L214-2 précise que « *les installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 sont définis dans une nomenclature, établie par décret en Conseil d'Etat après avis du Comité national de l'eau, et soumis à autorisation ou à déclaration suivant les dangers qu'ils présentent et la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques compte tenu notamment de l'existence des zones et périmètres institués pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques.* »

4.1.2 Cadre réglementaire

L'article R.214-1 fixe la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6.

Le projet regroupant les opérations de dragage d'entretien pour les 10 années à venir de 14 sites de dragage, il concerne plusieurs rubriques (notées en gras dans le tableau suivant) :

Rubrique	Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin	Régime
4.1.3.0	1° Dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent.	Autorisation
	2° Dont la teneur des sédiments extraits est comprise entre les niveaux N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent :	
	a) Et, sur la façade métropolitaine Atlantique-Manche-Mer du Nord et lorsque le rejet est situé à 1 km ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines :	
	I. dont le volume maximal in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est > ou égal à 50 000 m³	Autorisation

	II. dont le volume maximal in situ dragué au de 12 mois consécutifs est < à 50 000 m ³ .	Déclaration
	b) Et, sur les autres façades, ou lorsque le rejet est situé à 1 km ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines :	
	I. dont le volume maximal in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est > ou égal à 5 000 m ³	Autorisation
	II. dont le volume maximal in situ dragué au de 12 mois consécutifs est < à 5 000 m ³ .	Déclaration
	3° Dont la teneur des sédiments extraits est inférieure ou égale au niveau N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent :	
	a) Et dont le volume in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est > ou égal à 500 000 m ³	Autorisation
	b) Et dont le volume in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est inférieur à 500 000 m ³ mais > ou égal à 5 000 m ³ sur la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord, ou > ou égal à 500 m ³ ailleurs ou lorsque le rejet est situé à 1 km ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines.	Déclaration

Le projet est donc soumis à autorisation (procédure la plus contraignante) au titre de l'article R214-1 du Code de l'environnement.

Afin que chaque maître d'ouvrage obtienne son propre arrêté préfectoral, chacun des 4 maîtres d'ouvrage va déposer son propre dossier de demande d'autorisation.

4.2 TITRE « INFORMATION ET PARTICIPATION DES CITOYENS »

Les dispositions communes constituent le Livre I^{er} du Code de l'Environnement et fixent notamment (Titre II : « Information et participation des citoyens ») le cadre des études d'impact et des enquêtes publiques.

4.2.1 Etudes d'impact

4.2.1.1 Partie législative

L'article L122-1 indique que « les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale.

Pour la fixation de ces critères et seuils et pour la détermination des projets relevant d'un examen au cas par cas, il est tenu compte des données mentionnées à l'annexe III de la directive 2011/92/ UE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.»



4.2.1.2 Partie réglementaire

L'article R.122-2 du Code de l'environnement a été récemment réformé par le décret n°2016-1110 et l'ordonnance n°2016-1058. L'article 6 de l'ordonnance n° 2016-1058 indique que « *les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent :*

- *aux projets relevant d'un examen au cas par cas pour lesquels la demande d'examen au cas par cas est déposée à compter du 1er janvier 2017 ;*
- *aux projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale systématique pour lesquels la première demande d'autorisation est déposée à compter du 16 mai 2017. »*

Le dépôt du présent dossier est prévu entre le 1^{er} janvier 2017 et le 16 mai 2017. Or pendant cette période, l'ancienne réglementation et la nouvelle réglementation coexistent.

L'article R.122-2 précise que : « *I.-Les travaux, ouvrages ou aménagements énumérés dans le tableau annexé au présent article sont soumis à une étude d'impact soit de façon systématique, soit après un examen au cas par cas, en fonction des critères précisés dans ce tableau ».*

Selon l'ancienne réglementation, les travaux relatifs au projet entrent dans le point 21° du tableau. Etant soumis à autorisation au titre de l'article R.214-1, ils sont soumis à la réalisation systématique d'une étude d'impact.

Point	Projets soumis à étude d'impact	Projets soumis à la procédure de « cas par cas »
21° Extraction de minéraux ou sédiments par dragage marin ou retrait de matériaux lié au curage d'un cours d'eau.	a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin soumis à autorisation au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement.	-

Selon la nouvelle réglementation, les travaux relatifs au projet entrent dans le point 25° du tableau. Le projet concerne plusieurs rubriques (notées en gras dans le tableau) qui le soumettraient à la procédure de « cas par cas ».



Point	Projets soumis à étude d'impact	Projets soumis à la procédure de « cas par cas »
25° Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial.	Extraction de minéraux par dragage marin : ouverture de travaux d'exploitation concernant les substances minérales ou fossiles contenues dans les fonds marins du domaine public, de la zone économique exclusive et du plateau continental.	<p>a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin :</p> <p>-dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent ;</p> <p>-dont la teneur des sédiments extraits est comprise entre les niveaux de référence N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent :</p> <p>i) et, sur la façade métropolitaine Atlantique-Manche-mer du Nord et lorsque le rejet est situé à 1 kilomètre ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines dont le volume maximal in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 50 000 m³ ;</p>
		<p>ii) et, sur les autres façades ou lorsque le rejet est situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de cultures marines dont le volume maximal in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 5 000 m³ ;</p> <p>-dont la teneur des sédiments extraits est inférieure ou égale au niveau de référence N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent et dont le volume in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 500 000 m³.</p>

Au vu de l'ampleur du présent projet (dragages d'entretien sur une période de 10 ans à l'échelle de la rade de Lorient), et dans un souci d'exemplarité, les quatre maîtres d'ouvrage ont fait le choix d'appliquer la procédure la plus contraignante, et ainsi de se soumettre à la réalisation d'une étude d'impact.



L'article R.122-2 précise de plus que « *lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité.* ».

Il sera donc réalisé une étude d'impact commune pour les quatre maîtres d'ouvrage.

4.2.1 Enquêtes publiques

Le contexte législatif et réglementaire des enquêtes publiques est défini ci-après.

4.2.1.1 Partie législative

Le cadre des enquêtes publiques est défini aux articles L.123-1 à L.123-16 du chapitre III : "*Enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement*". Les fondements de ces articles sont issus de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (Loi Bouchardeau).

4.2.1.2 Partie réglementaire

L'article R.123-1 précise au point I que sont soumis à enquête publique les projets soumis de façon systématique à la réalisation d'une étude d'impact.

Le projet étant soumis à étude d'impact, il est donc soumis à enquête publique.

Conclusion

Le projet est donc soumis à autorisation avec étude d'impact et enquête publique.

Quatre dossiers de demande d'autorisation (un par maître d'ouvrage) seront déposés, accompagnés d'une étude d'impact commune aux quatre maîtres d'ouvrage. Les enquêtes publiques relatives à chaque dossier de demande d'autorisation seront réalisées simultanément, sous la forme d'une enquête publique unique.



5 CONTENU DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES

5.1 CONTENU REGLEMENTAIRE

Le contenu d'un dossier de demande d'autorisation au titre de l'article R214-1 du Code de l'environnement est défini à l'article R214-6 :

Liste des pièces constituant un dossier de demande d'autorisation	Liste des pièces exigibles pour le projet
Pièce n°1 : Le nom et l'adresse du demandeur, ainsi que son numéro SIRET.	x
Pièce n°2 : L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés.	x
Pièce n°3 : La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés.	x
Pièce n°4 : Un document a) Indiquant les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes, du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques ; b) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000 ; c) Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionné à l'article L. 566-7 et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10 ; d) Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées. Lorsqu'une étude d'impact est exigée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3, elle est jointe à ce document, qu'elle remplace si elle contient les informations demandées.	x
Pièce n°5 : Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus ;	x
Pièce n°6 : Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux 3° et 4°.	x



L'étude d'impact doit contenir les éléments définis à l'article R.122-5 du Code de l'environnement :

Liste des pièces constituant une étude d'impact	Liste des pièces exigibles pour le projet
1° Une description du projet comportant des informations relatives à sa conception et à ses dimensions, y compris, en particulier, une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet et des exigences techniques en matière d'utilisation du sol lors des phases de construction et de fonctionnement et, le cas échéant, une description des principales caractéristiques des procédés de stockage, de production et de fabrication, notamment mis en œuvre pendant l'exploitation, telles que la nature et la quantité des matériaux utilisés, ainsi qu'une estimation des types et des quantités des résidus et des émissions attendus résultant du fonctionnement du projet proposé.	x
2° Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur la population, la faune et la flore, les habitats naturels, les sites et paysages, les biens matériels, les continuités écologiques telles que définies par l'article L. 371-1, les équilibres biologiques, les facteurs climatiques, le patrimoine culturel et archéologique, le sol, l'eau, l'air, le bruit, les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, ainsi que les interrelations entre ces éléments ;	x
3° Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, en particulier sur les éléments énumérés au 2° et sur la consommation énergétique, la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses), l'hygiène, la santé, la sécurité, la salubrité publique, ainsi que l'addition et l'interaction de ces effets entre eux ;	x
4° Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact : -ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ; -ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.	x
5° Une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu ;	x
6° Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable, ainsi que, si nécessaire, son articulation avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R. 122-17, et la prise en compte du schéma régional de cohérence écologique dans les cas mentionnés à l'article L. 371-3 ;	x
7° Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage pour : -éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; -compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité. La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments visés au 3° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments visés au 3° ;	x



8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial visé au 2° et évaluer les effets du projet sur l'environnement et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;	X
9° Une description des difficultés éventuelles, de nature technique ou scientifique, rencontrées par le maître d'ouvrage pour réaliser cette étude ;	X
10° Les noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact et des études qui ont contribué à sa réalisation ;	X
11° Lorsque certains des éléments requis en application du II figurent dans l'étude de maîtrise des risques pour les installations nucléaires de base ou dans l'étude des dangers pour les installations classées pour la protection de l'environnement, il en est fait état dans l'étude d'impact ;	Non applicable
12° Lorsque le projet concourt à la réalisation d'un programme de travaux dont la réalisation est échelonnée dans le temps, l'étude d'impact comprend une appréciation des impacts de l'ensemble du programme.	X
Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci est précédée d'un résumé non technique.	X

5.2 PRESENTATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES

Les dossiers réglementaires seront composés des pièces suivantes :

- Un document introductif (le présent document) ;
 - Un dossier de demande d'autorisation pour la Région Bretagne ;
 - Un dossier de demande d'autorisation pour Lorient Agglomération ;
 - Un dossier de demande d'autorisation pour La Compagnie des Ports du Morbihan ;
 - Un dossier de demande d'autorisation pour NAVAL GROUP ;
 - Une étude d'impact commune et son résumé non technique ;
 - Une annexe : le Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) de la rade de Lorient.
-



6 FICHE SIGNALÉTIQUE ET DOCUMENTAIRE

Renseignements généraux concernant le document envoyé	
Titre du marché	Elaboration du plan de gestion opérationnelle des dragages des ports de la rade de Lorient et autorisations décennales des dragages d'entretien
Titre du document	Dragages d'entretien dans la rade de Lorient et clapage des sédiments de qualité immergeable - Introduction -
Nombre de pages/planches	23 pages + annexes
Maître d'Ouvrage	Lorient Agglomération BP 20001 56314 Lorient cedex
N° marché / Date de notification	Marché n° 15043 notifié le 26/11/2015
Intervenants dans l'élaboration du document	
Françoise LEVEQUE (rédaction) Séverine COUPPA (cartographie, SIG)	



7 ANNEXE : DOSSIER DE PRESSE

Ouest France

16 Juin 2016

Quéven

Cet été, ateliers créatifs, sport, soirées, jeux...

Le programme des animations d'été du Pôle jeunesse est calé. Une multitude d'activités est proposée pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Animations thématiques tous les jours

Le lundi est consacré à la création : bracelets, savons parfumés, photo et déco en juillet ; attrapes-rêves, sac, bijou, trousse et agenda en août.

Les mardis découvertes offrent une palette variée : découverte de la commune, journée surprise visite du zoo de Pont-Scorff, accrobranche, enigma parc sont au programme de l'été.

Mercredi, place au sport avec, en juillet du bubble foot, du foot golf, du kin-ball. En août : de la boxe thaï, de la pétanque, du beach soccer.

Les jeudis sont branchés nautisme (char à voile, kayak en eau vive, jeux d'eau, aviron...) et les vendredis sont consacrés aux loisirs (paintball, kingoland, overboard, labyrinthe nocturne, bowling).

On crée notre journal !

Le samedi est sous le signe de l'action. C'est l'un des gros projets de l'été, la création d'un journal. Tous les samedis, des ateliers vont fonctionner (ligne éditoriale, rédactionnel, dessin de presse, photo, mise en page, impression et distribution). Des professionnels interviendront dans ces différents ateliers qui ont lieu à 14 h, à la ferme de Kerzec (gratuit). D'autres animations sont au menu.

Le sport à l'honneur

Le sport avec l'Euro, le Tour de France et les Jeux olympiques seront à l'honneur. Des retransmissions sont prévues au Pôle jeunesse où des jeux et concours sont organisés sur ce thème. Une expo-photo sur le sport est aussi prévue. Les associations sportives de la commune ont fourni des clichés qui seront visibles pendant l'été.



L'équipe du Pôle jeunesse, Jonathan Chopard, David Philippe, Ludovic Evin, Frédéric Pinto et Sébastien Duhamel, adjoint aux sports et à la jeunesse.

Et aussi...

Les soirées jeux de société sont tous jours d'actualité, elles ont lieu tous les vendredis soir, au Pôle jeunesse. Il sera aussi question de jeux vidéo (tournois et de Mindcraft avec un concours building le 29 juillet).

Une initiation au skate aura lieu du 12 au 16 juillet et en août, du 3 au 4, c'est Kéwen-lanta (sport, jeux d'adresse, réflexion...) qui est au menu.

Le pôle jeunesse propose également aux jeunes d'imaginer leur propre activité tous les samedis. Les amateurs apportent leur concours et les aident dans l'organisation des projets d'activités.

Renseignements sur les activités de l'été pour les 12-17 ans, tél. 02 56 37 30 34, 06 73 89 20 10, 07 88 32 01 58, Pôle jeunesse, (5, rue de la Gare).

■ Cérémonie commémorative du 18 Juin

Cérémonie organisée à l'occasion de l'anniversaire de l'Appel du général de Gaulle du 18 juin 1940. À l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert par les associations des Anciens combattants.

Samedi 18 juin, 11 h, place du Général-de-Gaulle.

Larmor-Plage

Une voiture en feu, avenue Kennedy

La conductrice a vu de la fumée blanche sortir de son véhicule. Puis des flammes sont apparues et le tableau de bord s'est embrasé. Hier, vers 9 h 30, avenue Kennedy, une

voiture Citroën a pris feu. Les pompiers sont intervenus. L'incendie ne s'est pas propagé. Il n'y a pas de blessés à déplorer.

Dragage de boues, mieux vaut tard...

Un plan de gestion des dragages de la rade de Lorient a été lancé par quatre maîtres d'ouvrage portuaires, Lorient Agglo, la région Bretagne, DCNS et la compagnie des ports du Morbihan.

Celui-ci a été approuvé par le collectif contre l'immersion des boues de dragage au large de Groix qui regroupe une vingtaine d'associations du pays de Lorient. Cette planification devrait permettre d'organiser des opérations de dragage plus fréquentes et engageant des volumes moins importants.

Mais le collectif, qui depuis dix ans interpelle les pouvoirs publics sur ce sujet, s'étonne qu'ils aient attendu si longtemps pour sa mise en œuvre, d'autant que les normes environnementales vont se renforcer, notamment en ce qui concerne les métaux lourds.

« Depuis dix-huit ans, 1,7 million de m³ de boues ont été immer-



gées entre l'île et le continent, cela fait beaucoup trop... Le calendrier des dragages indispensables, notamment, celui urgent du port de pêche, nous amène fin 2017. Quant à celui de l'avant-port... » Il y a urgence et cette prise de conscience est un peu tardive estime le collectif qui reste mobilisé et vigilant « pour que notre océan ne devienne pas une poubelle ».

■ Breizh gospel festival



Chant choral. La chorale gospel Muna Wase de Vannes et le Chœur Gospel de Gourmay dirigés respectivement par Christian Méli et Max Zita, s'unissent et chanteront l'âme de la musique : negro-spirituels, des gospels et des chants africains.

Samedi 18 juin, 20 h 30, église Notre-Dame de Larmor-Plage, place des Tilleuls. Tarif : 15 €. Contact et réservation : 06 62 17 01 37, muna.wase@laposte.net

■ Atelier art et culture

Exposition. Présentation de l'ensemble des travaux réalisés par les adhérents de l'Alip, en art plastiques, calligraphie, art et peinture, art floral, atelier d'écriture.

Du vendredi 17 au dimanche 19 juin, salle des fêtes, place Notre-Dame. Gratuit. Contact et réservation : 02 97 84 29 91, alip56260@gmail.com, <http://www.al-larmorplage.com>

■ Madjane, acryliques et collages

Exposition. Les tableaux gardent toujours l'empreinte du Pacifique avec ses couleurs de terre et d'ocre et sa culture. **Jusqu'au jeudi 30 juin**, médiathèque, 14 bis, avenue des 4-Frères-Leroy-Quéret. Gratuit. Contact : 02 97 84 26 50, mediatheque@larmor-plage.com, [mediatheque.larmor-plage.com](http://www.mediatheque.larmor-plage.com)

■ Annoncez vos événements

Saisissez votre information gratuitement sur le site internet, www.info-locale.fr pour paraître dans Ouest-France et sur maville.com

Caudan

Onze résidents d'Anne-de-Bretagne en séjour à Crozon



Onze résidents de la maison de retraite Anne-de-Bretagne, accompagnés de cinq membres du personnel, ont passé un séjour vacances à Crozon. Un moment d'évasion ponctué de nombreuses promenades, de visites à l'aquarium de Brest et de Morgat qui a permis à chacun de s'éloigner de la routine et de prendre un grand bol d'air. Les résidents étaient de retour lundi.

■ **Maison du souvenir : documents, photos, prêt de livres**
Musée. Riche collection de documents et photographies sur la guerre 1939-1945, la Libération, la guerre d'Algérie est à la disposition des visiteurs. Prêt

de livres gratuitement. Pas de permanence en juillet et août, reprise le 17-09. Possibilité de visite sur demande 02 97 05 78 17.

Samedi 18 juin, 10 h à 12 h, 17, rue de la Libération. Gratuit.

Les tout petits ont appris à faire un gâteau

Les 4^{es} rendez-vous de la parentalité et de la petite enfance, organisés par la commune, s'achèveront mercredi 22 juin.

Cette manifestation, soutenue par la Caf, permet aux parents et jeunes enfants de partager des moments de découvertes à travers des ateliers (arts plastiques, patouille, éveil musical, tapis lecture) ou d'expositions.

Mercredi matin, l'atelier cuisine, organisé à la maison de la petite enfance, clôturera cette série de rencontres. Les tout petits avec leur maman ont confectionné un cake et un gâteau aux carottes. Un vrai moment de découverte et de plaisir partagé qui s'est terminé par une dégustation.

Sept familles étaient présentes lors de cet atelier animé par Catherine, responsable du multi-accueil et par Martine, la cuisinière.

Vendredi, à partir de 17 h 30, la maison de la petite enfance et le mul-



Les jeunes enfants ont appris à faire un gâteau à la carotte.

ti-accueil organise une fête de l'été sur le thème de la ferme. Les familles des enfants qui fréquentent la structure sont invitées à partager ce rendez-vous festif autour de chants et de stands pour les petits.

Pont-Scorff

Quest-France recherche un(e) correspondant(e)

Le journal Ouest-France recherche un(e) correspondant(e) de presse à Pont-Scorff.

Cette activité convient à toute personne intéressée par la vie de la commune. Une connaissance de la photographie et un goût pour l'écriture sont souhaitables. Il s'agit d'une activité indépendante, rémunérée,

mais non salariée.

Adresser un curriculum vitae et une lettre de motivation à la rédaction *Quest-France*, 55, rue du Port, 56 100 Lorient ou par courriel à redaction.lorient@ouest-france.fr.

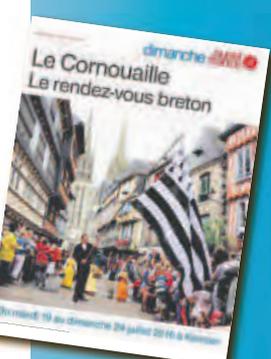
Renseignements complémentaires au 02 97 84 43 00.

SUPPLEMENT GRATUIT

Festival Cornouaille Kemper

- Six jours de fête
- Le programme
- Les informations pratiques

Dimanche 19 juin
un supplément gratuit de 16 pages



Fête du Bruit dans Landerneau

Du 12 au 14 août 2016

Retrouvez la 8^e édition du festival breton avec Indochine, Iggy Pop, The Cranberries et bien d'autres !

Toutes les infos sur : <http://festivalafetedubruit.com>



Festival du Bout du Monde

Du 5 au 7 août - Crozon

Gagnez vos places pour la 17^{ème} édition avec Boulevard des Aïrs, A-Wa, Alborosie & Shengen Clan, Hubert Félix Thiéfaïne...

Jouez sur notre site <http://jeux.ouest-france.fr>
Toutes les infos sur : <http://www.festivalduboutdumonde.com>

Ouest France
23 Décembre 2016

Désenvasement des ports : le calendrier établi

Un plan de gestion opérationnel des dragages vise au bon fonctionnement des ports de la rade. Le dossier est sensible. Les sédiments pollués seront acheminés par barges vers Hennebont.

Pourquoi ? Comment ?

Quelle est la situation dans les ports lorientais ?

Depuis plusieurs années, les ports s'ensavent. La rade de Lorient, située à l'embouchure du Blavet et du Scorff, engendre une sédimentation régulière des bassins et chenaux d'accès. Et parfois, ça coïncide. La situation est particulièrement préoccupante dans l'avant-port. Voilà trente ans qu'il n'a pas été « désensavé ». Les plaisanciers se retrouvant avec la quille plantée dans les fonds pollués, à marée basse. L'urgence est là. Elle est connue depuis longtemps.

Comment agir sur un dossier aussi lourd et sensible ?

Les acteurs concernés y répondent par un plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD). Un plan qui a mis autour de la table quatre maîtres d'ouvrages : Lorient agglomération, la Région Bretagne, DCNS et la compagnie des ports du Morbihan (qui gère les ports de Sainte-Catherine et de Pen Mané à Locmiquélic). L'objectif ? Offrir une vision globale et agir de façon cohérente, transparente sur un dossier sensible qui touche autant l'environnement que l'économie. Le secteur maritime et portuaire engendre 14 000 emplois directs.

Qu'entérine le plan de gestion opérationnelle des dragages ?

« Draguer moins et plus souvent », c'est un peu le credo. Pour les dix prochaines années, les besoins moyens prévisionnels en dragage d'entretien sont estimés à 140 000 m³/an. Les sédiments sains (90 % de la masse) continueront d'être immergés au



Le plan de gestion opérationnelle des dragages précise le calendrier des opérations. Le « désensavement » de l'avant-port, pollué, ne pourra se faire avant fin 2019. Le temps que le site de la Becquerie, à Hennebont, soit opérationnel.

large de Groix où une zone est délimitée pour le clapage (en exemple, DCNS drague 14 000 m³ par an de sédiments immergeables). C'est la gestion des sédiments pollués (métaux lourds, hydrocarbures) - les 10 % restants - qui nécessite un autre processus à terre. Ceux-ci seront acheminés par barges vers le site de la Becquerie à Hennebont.

Que va-t-il se passer sur le site hennebontais ?

Les sédiments pollués seront traités,

puis confinés sur ce qui était auparavant une décharge. Ils seront étalés, « déshydratés » en plein air et pourront servir de remblai. C'est la société Extract Ecoterres qui aura en charge l'exploitation du site et devra « recycler » l'équivalent de 150 000 m³. Voilà de très nombreux mois que le maire d'Hennebont, André Harteau, informe la population et les associations sur le sujet.

Quel est le calendrier prévu ?

On le voit, la densité technique et réglementaire du dossier demande du temps. L'ensemble du dossier sera instruit au cours du premier semestre

2017. Il sera soumis, sous l'égide de la préfecture, à enquête publique au courant de l'été. Les arrêtés préfectoraux sont attendus pour l'automne. Les premières opérations de dragage devraient avoir lieu en hiver. Elles concerneront dans un premier temps les sédiments sains, entre la Base et Kernével. Une phase d'enquête publique concernera également le site de la Becquerie à Hennebont qui devrait être opérationnel fin 2018. À partir de ce moment, le dragage de l'avant-port pourra être engagé. Patience est le maître-mot...

Loïc TISSOT.

Kervénanec : agression à la supérette

Pour une pizza, des bières, un homme de 38 ans a agressé le gérant du U Express mercredi. Il a été condamné, hier.

28 condamnations, 156 mois d'emprisonnement... David Le Calvarre n'a que 38 ans mais a déjà un lourd passé judiciaire. Le lien commun entre toutes ses peines ? L'alcool. L'homme, crâne rasé, en veste de survêtement, a récidivé mercredi au centre commercial de Kervénanec.

Vers 17 h 20, ce jour-là, le natif de Lorient s'est présenté au magasin U Express pour prendre une pizza. Sans argent, il force la caisse. Le gérant le rattrape. Après un échange, ce dernier le laisse partir. Mais l'homme revient quelques minutes plus tard « pour prendre des bières ». C'en est trop pour le responsable qui tente de l'en empêcher.

Le prévenu s'en prend alors physiquement à lui. « Si des clients n'étaient pas intervenus pour le retenir, je ne serais peut-être pas là aujourd'hui. » Au moment de son interpellation, le prévenu présentait une alcoolémie de 2,50 grammes par litre de sang.

« Il faut absolument que ça s'arrête »

« Vous ne contestez pas les faits de violences ? », lui demande la juge Marie-Christine de Fierville. « Je ne m'en souviens pas », rétorque-t-il. Retour ci-contre : « Dès que vous n'êtes plus à jeun, vous perdez la mémoire ? » L'homme acquiesce de la tête.

Résidant à Plouay, le prévenu est sans emploi depuis quatre ans. Il vit seul, du RSA. « Dès qu'il n'obtient



Un homme de 38 ans a été condamné à douze mois d'emprisonnement pour vol avec violence.

pas ce qu'il veut, il emploie la violence. Il faut absolument que cela s'arrête », tance le procureur Yann Richard, qui requiert six mois de prison ferme. « Je pense que mon client a surtout besoin d'un suivi social, médical et addictologique », plaide l'avocat de la défense, M^{re} Frantz Faivre.

Le tribunal condamne David Le Calvarre à douze mois d'emprisonnement dont huit avec sursis et assortie à l'épreuve pendant deux ans, mise à une interdiction de port d'armes et de se rendre au centre commercial de Kervénanec pendant deux ans. Un peu plus d'un mois après sa dernière sortie de prison, il est à nouveau incarcéré à la maison d'arrêt de Plœmeur.

Maxime HUTEAU.

Horaires des marées

Marées : pleines mers à 0 h 14 (4,05 m) et 12 h 43 (4,10 m) ; basses mers à 6 h 20 (2,20 m) et 18 h 56 (2,10 m). Coefficients : matin 42, soir 43.

Porte écluse du bassin à flot : Pas d'ouverture.

Liaison maritime Lorient Groix : départs de Lorient à 8 h 05, 11 h, 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45 ; départs de Groix à 6 h 50, 9 h 30, 12 h 30, 15 h, 17 h 30.

Infolocale

Vie quotidienne

Inscriptions sur les listes

électorales

Pour pouvoir voter en 2017 les personnes non-inscrites ont jusqu'au 31 décembre 12 h, pour effectuer leurs démarches à la mairie ou via le portail Dém@t sur le site www.lorient.fr, jusqu'au 31 décembre à minuit.

Salle de lecture des Archives municipales de Lorient

Fermeture. Fermeture annuelle de la salle de lecture à partir du 27 décembre. Les recherches restent possibles en ligne sur le site internet.lorient.fr rubrique Archives en ligne. Réouverture le 3 janvier 2017.

Jusqu'au lundi 2 janvier 2017, Hôtel Gabriel, aile ouest, 1^{er} étage. Contact : 02 97 02 22 42, archives@mairie-lorient.fr, <http://archives.lorient.fr>

Confédération nationale du logement

Fermeture. Reprise des permanences le mardi 3 janvier à 9 h pour toutes les questions liées aux litiges de la consommation, au logement privé (restitution du dépôt de garantie) et au logement social (mutations, travaux, état des lieux d'entrée et de sortie, charges).

Jusqu'au samedi 31 décembre, porte E, 2^e étage, cité Allende 12, rue Colbert. Contact : 02 97 21 87 89, cni.56@wanadoo.fr

Espoir-amitié

Permanence. Association d'aide aux malades de l'alcool et à leurs familles. Vendredi 23 décembre, 18 h,

salle Soleil-Levant, centre social de Kervénanec. Contact : 06 87 67 93 59.

Loisirs, sports

Bato-labo
À quoi ressemble le garde-manger d'un skipper ? De quelles sources d'énergie dispose-t-on à bord ? Des noeuds mais pour quoi faire ? Les guides-animateurs répondront à ces questions autour du Bato-labo. Des expérimentations inédites à découvrir.

Jusqu'au samedi 31 décembre, 16 h 30, cité de la voile Éric-Tabarly, La Base. Gratuit. Contact et réservation : 02 97 65 56 56, accueil@citevoile-tabarly.com, www.citevoile-tabarly.com

Parcours jeu interactif sur le Flore

Pour une visite encore plus ludique, il est possible de télécharger gratuitement l'application sous-marin Flore sur App store ou sur Google play et découvrir deux parcours jeux : Espionnage sur le Flore pour les 8-12 ans et Complots en eaux troubles pour les 13 ans et plus.

Jusqu'au samedi 31 décembre, sous-marin Flore-S645, La Base. Payant. Contact : 02 97 65 52 87, flore@sellor.com, www.la-flore.fr

Centre aquatique du Moustoir

Vendredi 23 décembre, 11 h à 22 h, place de l'Hôtel-de-Ville.

Loto
Loto animé par Marie JP. Nombreuses cartes cadeaux Leclerc à gagner et partenaires. Loto perso.
Samedi 7 janvier 2017, 20 h, espace Cosmao-Dumanoir, rue Cosmao-Dumanoir. Payant.

Les fonds explosifs de Keroman...

A quand le dragage tant attendu du port de pêche de Keroman ? L'opération n'est pas inscrite pour l'heure dans le plan de gestion. L'an dernier, Keroman a subi un grand nettoyage des fonds. D'abord avec l'enlèvement des macrodéchets. Le chantier s'est vite avéré compliqué avec la « pêche » d'engins explosifs. Des tra-

voux de nettoyage classique, on est passé à de la dépollution pyrotechnique. Ce qui a demandé de renégocier avec la Région et engendré des coûts supplémentaires. Environ 700 tonnes de déchets ont été ainsi sortis des fonds. Mais il faudra attendre que tout soit bien soupesé avant de draguer les 40 000 m³ de vase...

vaux de nettoyage classique, on est passé à de la dépollution pyrotechnique. Ce qui a demandé de renégocier avec la Région et engendré des coûts supplémentaires. Environ 700 tonnes de déchets ont été ainsi sortis des fonds. Mais il faudra attendre que tout soit bien soupesé avant de draguer les 40 000 m³ de vase...

D'ores et déjà, les professionnels du secteur Iorgnont sur la méthode lorientaise, qui réussit à mettre autour de la table quatre acteurs (Région, DCNS, Lorient Agglo et Compagnie des ports du Morbihan). La conférence régionale mer et littoral pourrait s'en inspirer dans sa future feuille de route

Méthode

D'ores et déjà, les professionnels du secteur Iorgnont sur la méthode lorientaise, qui réussit à mettre autour de la table quatre acteurs (Région, DCNS, Lorient Agglo et Compagnie des ports du Morbihan). La conférence régionale mer et littoral pourrait s'en inspirer dans sa future feuille de route

Carnet

Naissances

Léna Cohonner, Languidic ; Lana Bévan, Locmiquélic ; Marty Escama, Plouay ; Chloé Fouassier, Kervignac ; Meyline Pasquio, Kervignac ; Antoine Ray, Lorient ; Louison Ray, Lorient ; Gabriel Bonnet, Lorient ; Loeiza Le Cren, Inzinzac-Lochrist.
Lynae Le Guen, Plouay ; Shayli Lopez, Hennebont ; Louina Aroutounian, Lorient ; Keanal Josse Pia, Lorient ; Hanaé Lubac Corderoch, Lanvaudan.
Louise Bigard, Moëlan-sur-Mer ; Maxime Tanguy, Merlevenez ; Youna Le Norcy Le Corvec, Baud.

Décès

Jacky Barthélémy, 67 ans, Lanester ; Dominique Guérin, 78 ans, Larmor-Plage ; Claude Jaffré, 69 ans, Lorient ; Roger Le Devendec, 66 ans, Hennebont ; Robert Le Goslès, 94 ans, Lorient ; Jean-Luc Norvès, 66 ans, Moëlan-sur-Mer ; Eugène Thomas, 83 ans, Lorient ; Yvonne Audran, 81 ans, Caudan ; Yvonne Jubin, née Bossard, 79 ans, Locmiquélic ; Marcel Fresne, 71 ans, Saint-Hilaire-des-Landes ; Anne Quellec, née Hélayr, 74 ans, Locoal-Mendon ; Eric Le Bobinnec, 51 ans, Hennebont ; Gabriel Mahé, 79 ans, Lorient.

Lorient en bref

Église Sainte-Thérèse, des chants gospel pour Noël



Les créateurs de la crèche. Au centre assis, Milad et Rafik, d'Alep, en Syrie.

Un concert gospel, interprété par vingt choristes du groupe hennobontais Gospel in Paradise, sera proposé, samedi 24 décembre à 18 h 30, avant la veillée de Noël qui aura lieu à partir de 19 h à Sainte-Thérèse de Keryado.

« Pendant la messe, la chorale de Sainte-Thérèse, composée d'une vingtaine de paroissiens, célébrera Noël par des chants traditionnels, indique le père Michel Audran, curé de Sainte-Thérèse. Pendant le temps de Noël, et jusqu'au dimanche

22 janvier, l'église sera ouverte de 15 h à 17 h pour que chacun puisse admirer notre crèche. » Cette année, la crèche est d'inspiration syrienne. En effet, Rafik et Milad, un couple d'Alep, des chrétiens d'Orient réfugiés à Lorient depuis une année, en ont construit les structures, dans un style oriental.

Samedi 24 décembre, à partir de 18 h 30, paroisse Sainte-Thérèse, 15, rue Docteur-Calmette. Messe de la nativité, dimanche 25 décembre, à 10 h 30.

Urgences et santé

Médecin de garde : 15. Pharmacie de garde : 32-37. SOS Médecins, 02 97 21 42 42 (24 h/24). Urgences : Samu 56 : 15. Pompiers : 18. Police : 17. Centre hospitalier,

02 97 06 90 90 (standard). Clinique du Ter : 0 826 399 940 et 02 97 37 04 22. Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient : 02 97 64 80 00.

Margotine

Vente à la ferme

VOLAILLES DE NOTRE FERME ÉLEVÉES EN PLEIN AIR

- Volaille fermière : dindes, chapons, poulets, pintades, canards à rôtir
- Foie gras
- Magrets crus et fumés
- Cuisse de canard
- Confits et cassoulets
- Mousses, rillettes, terrines

Volailles élevées et produits fabriqués à la ferme

Vente à la ferme
Tous les jours pour les fêtes
du 1^{er} au 31 décembre
de 15h à 18h30

Aux halles de Merville - Lorient
Tous les jours du 22 au 24 décembre
pour les fêtes

POUR VOTRE SAINTE MÂNGEZ AU MOINS 5 FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. WWW.MANGERBOUGER.FR

Margotine - À la Ferme PICARDA - Route de Calan
INZINZAC-LOCHRIST (bourg Inzinzac, direction Calan) - 02 97 33 03 21
www.picarda-margotine.fr

PRIX IMBATTABLE

Guillotine à saucisson

19,90

AMBIANCE & styles
ARTS DE LA TABLE - CUISINE - DÉCO

2, rue Colonel Le Barillec - 02 97 56 61 31
ZA Keryado - LORIENT

Télegramme

23 Décembre 2016

Belle-Ile. Pierrette et Jacques Peins, 30 ans de lutte contre le sida



Photo D. C.

Le couple de Bellilois a remis 7.039 € à l'association Aides qui assure une permanence à Vannes, le deuxième mardi de chaque mois, au Relais prévention santé.

Trente ans qu'ils militent, 30 ans qu'ils se sont engagés dans la lutte contre le sida. Cette année encore, Pierrette et Jacques Peins ont sillonné les routes de Belle-Ile pour sensibiliser les insulaires à la maladie qui touche plus de 3.000 personnes en Bretagne, selon les chiffres du Corevih Bretagne. « Nous organisons tous les ans un fest-noz, nous participons aussi à d'autres manifestations, comme le rallye, et Pierrette vend des kilomètres de course », explique Jacques.

Championne de marathon

À 77 ans, la triple championne de France du marathon est infatigable. Elle va en courant frapper aux portes des Bellilois pour les encourager à faire des dons. Rien ne l'arrête, même pas la maladie : « J'ai été hospitalisée cette année et les médecins n'étaient pas très contents à l'idée que je fasse du sport, mais on ne peut pas me l'interdire ». Alors, elle

continue inlassablement sa course aux dons, accompagnée de sa fidèle amie Jacqueline Le Doux : « Elle vérifie que je ne tombe pas », s'amuse la septuagénaire.

En tout cas, cette année encore, l'entreprise a porté ses fruits. Hier, à la gare de Vannes, Pierrette et Jacques ont remis quelque 178 chèques à Aides, soit 7.039 €, ce qui fait du couple le premier contributeur de l'association caritative dans le département. Son représentant, Marc Gilanton, a qualifié de remarquables leurs actions : « Ce qu'ils font est vraiment exceptionnel. Un engagement comme le leur est rare ».

Et les Peins ont bien l'intention de poursuivre leur entreprise. En 2017, ils espèrent recueillir encore plus de dons et seront, pour cela, au départ du marathon de Nantes, en avril.

Déborah Coeffier

Retraités CGT. « De plus en plus de pauvreté chez les seniors »



Photo Le Télégramme

Les retraités de la CGT Morbihan ont évoqué la non-revalorisation des pensions, ce qui entraîne une plus grande pauvreté chez ces derniers.

Le comité départemental des retraités CGT du Morbihan, représentant près de 1.600 adhérents, a tenu une réunion vendredi 16 décembre, au restaurant des cheminots d'Auray.

À l'ordre du jour, le point sur la situation des retraités qui ne voient aucune revalorisation de leurs pensions depuis qu'elles sont indexées sur l'indice Insee qui, selon Alain Guichard, secrétaire général pour le Morbihan, est loin de prendre en compte la véritable réalité du coût de la vie.

« Cette disposition entraîne de plus en plus de retraités dans la pauvreté. En douze mois, on compte, en

France, 39.000 retraités pauvres supplémentaires, c'est-à-dire des personnes qui vivent avec moins de 840 € par mois. S'ajoutent à cela des mesures fiscales plus pénalisantes comme la suppression de la demi-part pour personne seule. C'est tout un ensemble de mesures discriminatoires que nous voulons combattre ».

Cette réunion rentrait dans le cadre préparatoire de deux congrès : les 9 et 10 février se tiendra à Colpo celui des retraités du Morbihan et du 13 au 17 mars, trois délégués représentant le département se rendront au congrès national de Bordeaux.

Rade de Lorient. Un plan de dragage jusqu'en 2028

Joseph Grass

Les gestionnaires des différents ports situés dans la rade de Lorient se sont associés pour établir un plan global de dragage pour les dix ans à venir. L'étude prévoit un clapage des sédiments au large de Groix. Pour les plus pollués d'entre eux, une filière de gestion à terre va être mise en place.

À l'embouchure du Blavet et du Scorff, la rade de Lorient est soumise à un envasement naturel.



Photo François Destoc

« L'activité liée à l'ensemble des ports de la rade représente entre 13.000 et 14.000 emplois directs », avance Norbert Métairie, président de Lorient Agglomération, pour illustrer l'enjeu que représente l'organisation du dragage, indispensable au bon fonctionnement des ports. Un enjeu économique doublé d'une problématique écologique puisqu'on le sait, la gestion des sédiments dragués est scrutée à la loupe par les associations environnementales comme par les professionnels de la pêche.

140.000 m³ de sédiments par an

Les quatre maîtres d'ouvrage ayant en charge les ports de la rade (Région Bretagne, DCNS, Lorient Agglomération, La compagnie des ports du Morbihan) ont donc décidé de s'associer pour établir une stratégie globale de gestion opération-

nelle des dragages pour les dix années à venir. Depuis un an, les partenaires de ce plan ont travaillé sur un dossier commun (une étude d'impact) qui est en cours d'instruction par les services de l'État. « Il prévoit un volume moyen de 140.000 m³ de sédiments par an », explique-t-on du côté de l'Agglo. Les sédiments sains seront immergés dans une fosse au large de Groix, à l'exception du sable, destiné au rechargement des plages.

Une plate-forme de stockage à Hennebont

Pour les 10 % de sédiments qui présentent des traces de pollution (hydrocarbures, TBT, métaux lourds...), une filière de retraitement va être mise en place. Le projet prévoit l'installation, à Hennebont, sur le site de l'ancienne décharge publique de La Becquerie, d'une plate-forme de traitement et

de stockage des déchets. La gestion du site, dont l'ouverture est programmée d'ici deux ans, serait confiée à la société Extract Eco-Terre.

Enquête publique

Les premières opérations de dragage d'entretien (avant-port de Lorient et Pen Mané) pourraient avoir lieu l'hiver prochain. Avant cela, le plan devra être validé par la préfecture. Une enquête publique va être mise en place à l'été 2017. « Nous jouons la transparence totale sur ce dossier », souligne Martin Meyrier, président de la commission économie à la région Bretagne qui souhaite que la méthode employée à Lorient puisse servir de modèle. « Un comité de suivi a déjà été réuni, le plan a été présenté aux associations environnementales et un point d'étape sera fait de façon annuelle avec les acteurs concernés ».

Festival Peace and Love. Mellionnec est amour

Samuel Uguen

Le 9 juillet dernier, Mellionnec (22) a triplé sa population à l'occasion du premier festival Peace and Love. En 2017, les organisateurs triplent donc la mise en proposant trois jours de festivités, du 7 au 9 juillet.

Gérard Le Gal et Benjamin Uhel, président et directeur du festival Peace and Love, sur le site de l'événement.

Mellionnec, 418 âmes, est un petit bourg mais culturellement, il en a dans la Slip (Structure locale d'initiative populaire). La commune du Centre-Bretagne multiplie les initiatives : Rencontres du film documentaire, salon du livre, exposition de sculptures monumentales (Kizellan) et, depuis cet été, le festival Peace and Love. Empreint de l'esprit et de la musique des années 60-70, l'événement est né l'an passé... grâce au presbytère de Mellionnec.



Photo S. U.

« C'est un beau bâtiment, on ne voulait pas qu'il parte dans le privé. On a donc racheté les lieux à 22, sous forme de Société civile immobilière (SCI), à un Néo-Zélandais », retrace Gérard Le Gal, l'un des 22 associés. Leur idée : restaurer le presbytère afin d'y accueillir un café-librairie, un restaurant et une troisième activité, non définie à ce jour. Pour lever des fonds et financer le chantier, Gérard Le Gal a imaginé ce festival Peace and Love. « On refait Woodstock

dans l'esprit, le thème principal, c'est la musique des années 70 », dévoile le conseiller en gestion d'affaires qui est également fondateur du groupe The Nashville Band.

Le 9 juillet dernier, la première édition du festival a attiré 1.500 personnes dans l'enceinte du parc de la salle des fêtes. Une belle fréquentation mais qui n'a pas permis de dégager de bénéfices. Qu'à cela ne tienne, Gérard Le Gal, désormais assisté de Benjamin Uhel, directeur, relance la machine sur trois jours pour 2017. « Notre rêve, ce serait d'avoir Joan Baez », confie Gérard Le Gal.

Le programme

Vendredi 7 juillet : scène ouverte aux groupes amateurs, The Beacon Brothers Band, tribute Abba avec Albarn, Dan Arnel, Tommy Foster tribute to Jimi Hendrix.

Samedi 8 : scène ouverte, Jean Urien, Heavy Blues Band Tribute Joe Cocker, Murray Head, Hofmann Family Blues Experience.

Dimanche 9 : Clarisse Lavanant et Laurence Meillarec pour « Les femmes chantent Glenmor », Gérard Jaffrés et Dan Ar Braz.

Sur réservation : pass trois jours, 36 € ; la place, 15 €. Sur place : pass trois jours, 46 € ; la place, 18 €. Opération de Noël : pass trois jours, 30 €.

Ouest France
24-25 Décembre 2016

Du tacot au TGV, l'histoire des chemins fer bretons

Au Musée de Bretagne de Rennes, une exposition retrace l'histoire des chemins de fer bretons depuis l'arrivée du train à Nantes en 1851 jusqu'à l'entrée du TGV en gare de Rennes en 1990.

Une histoire inédite
Organisée dans la perspective de la mise en service de la Ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes en mai 2017, avant son exploitation commerciale au début juillet, l'exposition « Bretagne express » du Musée de Bretagne, aux Champs Libres de Rennes, constitue une vaste fresque technique, économique et sociale des chemins de fer en Bretagne. Sur 600 m², avec 500 objets, l'exposition, préparée depuis deux ans, est présentée comme « unique en son genre » par son approche généraliste et fédératrice. Elle a bénéficié de différents concours associatifs et de la Cité du train de Mulhouse.

La Bretagne oubliée ?
Quand le ferroviaire démarre en France en 1842, la Bretagne semble oubliée. Mais elle va progressivement être rattrapée par un réseau de grandes lignes (intérêt national) et de multiples petites lignes (intérêt local) gérées par des compagnies privées (de l'Ouest et Paris-Orléans) jusqu'à la création de la SNCF en 1938. Nantes inaugure en 1851 la première ligne en Bretagne. Six ans plus tard, le tronçon Paris-Rennes de la ligne Paris-Brest marque l'avènement de la gare de Rennes. 1865 : inauguration du tronçon Rennes-Brest. Il faut alors 16 h 40 pour rejoindre Paris depuis Brest.

Bagarres pour les gares...
La naissance des réseaux fait l'objet de multiples débats locaux, départementaux, régionaux. Pour aller à Quimper ou Brest, faut-il passer par les côtes ou par le Centre-Bretagne ? Les enjeux économiques sont énormes. L'implantation des gares n'est pas, non plus, sans discussions. Le cheval de fer séduit ou fait peur. Les lignes principales ne



Le viaduc de Morieux-Les Ponts Neufs (Côtes d'Armor) conçu par Harel de la Noë.

suffisant pas, on crée un réseau local à voie métrique (1 m) où circule le tramway à vapeur, qu'on appelle familièrement le petit train ou tacot.

L'apogée : 1926-1931
L'âge d'or du chemin de fer en France se situe entre 1890 et 1945. De la fin du déplacement hippomobile à l'essor de l'automobile. En Bretagne, l'apogée se situe précisément entre 1926 et 1931. Le réseau breton compte près de 626 gares (petites, grandes, haltes). Le transport des produits de la mer et de la terre, et des touristes, accélère son développement.

Des ouvrages d'arts
Ce développement modifie considérablement l'urbanisme des villes, les campagnes et le littoral. Le gé-

nie des bâtisseurs crée des viaducs qui chevauchent rivières et vallées. Le Briochin Harel de la Noë se distingue particulièrement. Des ateliers poussent comme des champignons aux abords des grandes gares. Le monde ouvrier cheminot répare et entretient locomotives, wagons, voies. À Rennes, 18 bâtiments font travailler 1 600 ouvriers. Le fer est le second employeur de la ville après l'Arsenal.

Les guerres, les gares
Le réseau et les gares vont jouer un rôle essentiel lors des deux guerres mondiales. 14-18 : les poilus partent au front, reviennent en permission. 39-45 : les gares et les noeuds ferroviaires sont les cibles d'abord des Allemands, puis des Alliés. Les dépôts sont transférés en Allemagne par

train. La bataille du rail sera déclinée par la Résistance

Le déclin des petites lignes
Après la Seconde Guerre mondiale, les petites lignes, notamment métriques, déclinent. Le car fait une concurrence vive au train. En 1950, les tacots disparaissent. La notion de rentabilité fait son chemin. L'électrification des grandes lignes est privilégiée. Les trains à vapeur cessent de fonctionner au début des années 1970. La fermeture des petites lignes et des petites gares mobilise élus et associations, de Quimper à Plouaret, au nom de l'aménagement du territoire.

Éric CHOPIN.

Une expo peut en cacher une autre

L'expo « Bretagne express » ouvre un cycle d'animations, LGV1H25, organisé par les Champs Libres à l'occasion de la mise en service de la Ligne à grande vitesse. 18-janvier au 30 avril 2 : rencontres sur le thème « Envie de ralentir » (Bibliothèque). 2 avril au 7 janvier 2018 : exposition « Grande vitesse » (Espace des sciences), complétée par l'expo « Tous les trains sont des horloges » (du 2 avril au 3 septembre).

Demandez le programme
« Bretagne express » est accompagnée par une solide programmation culturelle avec des éclairages, projections, conférences sur le chemin de fer en Bretagne.

Un livre
Bretagne express est aussi un livre édité par le Musée de Bretagne. Loin

d'un catalogue d'exposition, l'ouvrage de 230 pages offre des angles originaux à partir de l'histoire des chemins de fer en Bretagne de 1851 à 1989. (28€, en vente dans les librairies).

Rendez-vous au printemps
Samedi 20 mai 2017 : Nuit européenne des musées consacrée aux petits trains. Juin 2017 : lors des Journées nationales de l'archéologie, présentation des fouilles le long de la LGV.
Pratique. « Bretagne express », exposition visible au Musée de Bretagne, Champs Libres, 10, cours des Alliés à Rennes, jusqu'au 27 août 2017. Ouvert notamment les samedis et dimanches de 14 h à 19 h (renseignements : 02 23 40 66 00 ; contact@leschampslibres.fr).



Laurence Prod'homme, commissaire générale de l'exposition, dans un siège de première classe au début du siècle. Avec chauffage au sol pour les pieds.

1h25 Avec la mise en service de la LGV entre Le Mans et Rennes, ce sera le temps de trajet entre Paris et la capitale bretonne. L'abaissement d'une quête commencée en 1975 avec les voitures Corail.

Publié en Bretagne

Fillon chez Bretons. Le vainqueur de la primaire de la droite et du centre est à la Une de *Bretons*. Histoire d'un arrêt imagé sur ses liens avec la Bretagne. Le mensuel, dans ce numéro de janvier, évoque aussi le parcours musical de Patrick Molard, l'une des grandes figures de la cornemuse. Les Bretons aiment et pratiquent le sport. Le mensuel explique donc le pourquoi et comment d'une région sportive. Il dresse aussi le portrait de plusieurs marins-pêcheurs, tous passionnés par leur métier. Et se souvient de la disparition, il y a trente ans, d'un Breton que personne n'a oublié : Thierry Le Luron (5,90 €).

Bretons en cuisine. Les bonnes choses à manger de Bretagne sont innombrables. Et elles ne manquent pas dans ce numéro de *Bretons en cuisine* qui permet de terminer une année, et d'entamer la nouvelle. On se promène donc à travers le marché de Vannes, on pousse la porte de la laiterie Le Gall, à Quimper, qui s'attache à préserver un beurre traditionnel de qualité, et puis on passe par Redon et ses marrons. *Bretons en cuisine* propose quantité de recettes, en passant par un velouté de châtaigne au lait ribot ou la pastilla bretonne au pigeon (5,90 €).

47 000 Bretons en formation

C'est la déclinaison du plan gouvernemental qui offre 500 000 formations à des demandeurs d'emploi. La région a pris sa part.

Mobilisation générale
C'est un peu ce qui s'est passé en Bretagne pour atteindre ces 47 000 formations, à destination notamment des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée. Pour l'année 2016, ce sont ainsi 13 000 formations supplémentaires (par rapport à 2015) pour les demandeurs d'emploi qui ont été mises sur la table. Région, services de l'État comme Pôle emploi, partenaires sociaux, organismes de formation... Tout le monde a coopéré. L'enjeu, c'est de proposer

des formations qui répondent aux besoins de secteurs économiques offrant des perspectives, comme le numérique, l'hôtellerie-restauration, ou bien encore la logistique.

Une carte adaptée
Il y a formation et formation... Ce plan breton a prévu des formations pluri-tôt courtes, de trois mois, pour des remises à niveau et une réactualisation de plusieurs savoirs de base. Une sorte de première étape sur le chemin du retour vers l'emploi.

D'autres formations plus longues, par exemple d'une durée de huit mois, ont aussi été proposées pour parfaire et compléter des compétences professionnelles qui évoluent très vite, ou en acquérir de nouvelles. En plus, les choses ne vont pas en rester là. Le gouvernement a décidé de prolonger ce vaste plan de formation au premier semestre 2017. La Bretagne jouera donc aussi les prolongations. Avec environ 6 000 formations supplémentaires à l'intention des demandeurs d'emploi.

Et maintenant ?
L'engagement financier des différents partenaires de ce plan est conséquent. En tout, un peu plus de 208 millions ont été engagés, dont la part la plus importante est apportée par la Région (120 millions). C'est dans plusieurs mois qu'il pourra être évalué, pour mesurer combien de ces demandeurs d'emploi ont retrouvé un travail.

Didier GOURIN.

La Bretagne en bref

À Saint-Brieuc, les bateaux de pêche illuminés

Il n'y a pas de sapins de Noël sur la mer, mais à Saint-Brieuc, il y a les bateaux de pêche de l'armement Porcher, basé à Saint-Alban près de Lamballe. Ils profitent de la trêve hivernale pour se refaire une santé : une bonne révision et des travaux de mécanique si besoin. Et puis, le soir, les quirlandes installées sur les navires illuminent le port du Légué, et surtout le quai Surcouff où ils sont amarrés. C'est la deuxième fois que

les bateaux de l'armement Porcher apportent ainsi cette touche festive aux fêtes de fin d'année. Et les visiteurs en profitent. Mais attention, cela ne va pas durer. Les bateaux remonteront le cap vers la haute mer, le 2 ou le 3 janvier. En tout cas, ce Briochin en a bien profité : « Cela vaut le coup de venir en journée pour observer les navires, et le soir pour les illuminations. »



Quatorze bateaux de pêche sont alignés dans le port du Légué.

L'Odysée des rêves, son et lumière éclatant à Nantes



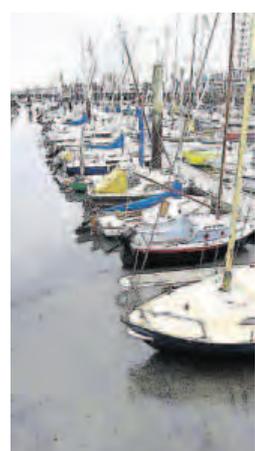
Depuis hier soir, un spectacle « son et lumière » illumine la cathédrale gothique de Nantes. Baptisé *L'Odysée des rêves*, il puise son inspiration dans « L'arche de Noé », un tableau du peintre Alain Thomas. Dans cette fresque très colorée se déploient des animaux exotiques, une nature luxuriante et des dieux lumineux. Gratuit, ce spectacle a attiré la foule pour sa

grande première. Il se poursuit tous les soirs jusqu'au 31 décembre.

Tous les soirs de 19 h 30 à 21 h 30. Place Saint-Pierre, Nantes. Durée : 12 minutes. Informations pratiques sur ouest-france.fr. Spectacle précédé d'une balade au jardin des plantes de Nantes.

Le port de Lorient prépare son désenvasement

Le chantier est complexe, et son calendrier n'est pas encore arrêté. Mais le dossier du désenvasement du port de Lorient continue à avancer. C'est au cours du premier semestre 2017 que son instruction va se poursuivre. Ensuite, ce sera le temps de l'enquête publique qui devrait avoir lieu durant l'été. Et les arrêtés préfectoraux permettant le lancement de ces grands travaux sont attendus pour l'automne. Aussi, c'est à l'hiver prochain que pourraient débiter les premières opérations de dragage. À Lorient, la situation est particulièrement sensible dans l'avant-port. Il y a en effet une trentaine d'années que l'évacuation de la boue et de la vase n'a pas été entreprise. Aujourd'hui, les plaisanciers peuvent ainsi se retrouver avec leur bateau dans des situations délicates, avec la quille plantée, à marée basse, dans des fonds pollués. L'élaboration de ce plan de gestion opérationnelle des dragages associe plusieurs acteurs : Lorient agglomération, la Région, DCNS et aussi la compagnie des ports du Morbihan. L'enjeu de cette démarche est jouer aussi la transparence sur un dossier sensible qui se trouve au carrefour de l'économie et de l'environnement. Cette concerta-



Il est largement temps d'entreprendre ces travaux de désenvasement.

tion lorientaise est d'ailleurs regardée avec intérêt, tant ce problème du désenvasement se pose dans tous les ports.

Télegramme

24 Décembre 2016

TRIBUNAL

Agression au U Express de Kervénanec : quatre mois de prison ferme

Mercredi, en fin d'après-midi, une altercation est survenue entre le gérant du magasin U Express du centre commercial de Kervénanec et un client éméché. L'homme a tenté dans un premier temps de voler une pizza et des bières. Il a été repéré. Ce qui ne l'a pas empêché de revenir un peu plus tard pour dérober des bières. Il s'en est alors pris physiquement au gérant qui tentait de l'en empê-

cher, et ce sont des clients qui ont mis fin à l'altercation. Jugé jeudi en audience de comparution immédiate, le prévenu, âgé de 38 ans et qui était sorti de prison un mois plus tôt, a été condamné à 12 mois de prison, dont 8 avec sursis. Il devra verser 400 € de dommages et intérêts au gérant, et a interdiction de fréquenter les lieux durant deux ans.

Dragage des boues. Le collectif contre l'immersion satisfait du plan de gestion



Ce collectif, qui regroupe plus de 20 associations, s'est dit, cette semaine, satisfait de la mise en place du plan de gestion de dragage. « Nous espérons ainsi plus de coordination et de transparence ».

Le collectif contre l'immersion des boues de dragage, qui regroupe plus de 20 associations du pays de Lorient, approuve la mise en place du plan de gestion opérationnelle des dragages de la rade de Lorient (PGOD), entre les quatre maîtres d'ouvrage portuaires, à savoir Lorient agglomération, la région Bretagne, DCNS et la compagnie des ports du Morbihan. « Le PGOD se fera en toute transparence, nous a-t-on assurés. Celui-ci va permettre, enfin, d'organiser la coordination et la planification de dragages d'entretien, plus fréquents, et surtout adaptés aux besoins des quatorze sites de dragage recensés

en rade de Lorient », déclare le collectif. Les opérations de dragage devraient débuter fin 2017-début 2018 pour une durée de dix ans. Le collectif se félicite de la prise de conscience des maîtres d'ouvrage portuaires, de la nécessité de préserver l'environnement, ici marin, pour les générations futures. « Nous resterons toutefois vigilants sur la mise en œuvre de ce plan et appelons les décideurs à anticiper quant à une réglementation environnementale qui risque de se durcir. L'avenir de l'océan est aussi notre avenir et celui de nos enfants ».

LORIENT EXPRESS

Philippines. Soirée de solidarité le 13 janvier

Un repas philippin est organisé par Damayan Philippines à la date du vendredi 13 janvier au collège Anita-Conti (ex Kerolay). La soirée sera animée par Jean-Jacques Mele et un groupe folklorique philippin. Tarif : 15 € (boisson comprise) et 10 € pour les enfants. Cette opération est destinée à soutenir les

actions de l'association pour le bidonville Laura de Manille et à combattre la malnutrition des jeunes enfants. Au programme : dispensaire de soins, insertion des jeunes, création d'une école maternelle... Clôture des inscriptions le 3 janvier au 02.97.37.74.05.

Margotine

VENTE À LA FERME

Dindes, chapons, poulets, pintades, canards à rôtir, foie gras magrets crus et fumés, cuisses de canard confites et cassoulets, mousses, rillettes, terrines

Volailles de notre élevage ÉLEVÉES EN PLEIN AIR

Volailles élevées et produits fabriqués DANS NOTRE ÉLEVAGE

VENTE À LA FERME. Tous les jours pour les fêtes du 12 au 31 décembre de 15 h à 18 h

AUX HALLES DE MERVILLE - LORIENT
Tous les jours du 21 au 24 décembre le matin pour les fêtes

www.picarda-margotine.fr

À la ferme PICARDA - Route de Calan (Bourg Inzinzac / direction Calan)
INZINZAC-LOCHRIST - 02.97.33.03.21

CTRL.

Une grève peut en cacher une autre !



Les salariés en grève se sont réunis, hier matin, devant le dépôt de bus.

Les salariés de la CTRL ne désarment pas. Hier, à l'appel de la CGT, la plupart d'entre eux ont cessé le travail. Et la grève se poursuit aujourd'hui pour la dernière ruée dans les commerces avant Noël.

Et de quinze ! Hier, à l'appel de la CGT, le syndicat majoritaire de la CTRL, une partie des salariés a cessé le travail. « La mobilisation reste importante dix mois après le début du mouvement », affirme la CGT, qui a perdu en route le soutien de la CFDT dans ce conflit social au long cours. Hier, le syndicat annonçait un taux de 60 % de grévistes chez les conducteurs et 80 % à l'atelier. S'ils ont abandonné les manifestations, les grévistes se sont rassemblés à proximité du dépôt de Lorient pour rappeler leurs revendications.

Les lignes perturbées

Cette seizième journée de grève depuis mars se traduira par de nombreuses perturbations sur le réseau de bus.

Lignes fonctionnant normalement :
- Lignes régulières 5, 10, 11, 12, 13, 23, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 43,

44, 45, 46, 53, 70, 71, 72, 73.
- Les lignes de Groix 80, 81.
- Le standard pour le service PMR sera ouvert.

Lignes perturbées :
- Lignes 1a, 1b, 20, 22, 30, 40, 42, 50, 51, 52, 60.

Aucun service sur les lignes :
2, 4, 21 et 41.

▼ **Contact**
Renseignements au 02.97.21.28.29 (prix d'un appel local) et sur www.ctrl.fr

Esperanza. Un appel aux dons pour Alep

« J'en avais marre d'entendre des indignations sans lendemain ! A part les pétitions, on ne voyait rien ». Kris Caoudal et son compère Edhen Mehic ont donc décidé de passer à l'action. « Il y a urgence », rappellent les deux musiciens qui organisent depuis quatre ans à Lorient le festival EsperanzAfrica pour soutenir des organisations humanitaires. Tout d'abord au Sénégal puis dans le nord Cameroun. Cette fois, l'association a décidé de se tourner vers la Syrie en lançant EsperanzAlep. « Nous avons trouvé un contact sur place, un Morbihannais installé à Alep Ouest depuis mars dernier. Nous allons tout d'abord lui acheminer via Beyrouth 60 kilos d'aide médicale », explique le musicien.

Un contact controversé

Et qu'importe si le Morbihannais Pierre Le Corf est critiqué pour ses positions. « Humanitaire autoproclamé » selon les uns, il vit dans le secteur contrôlé par l'armée de Bachar Al Assad et serait « sous l'influence de la propagande du régime » syrien, selon ses contempteurs. Qu'importe la controverse ! L'association Esperanza souhaite amplifier le mouvement d'aide et



Les dons collectés par l'association Esperanza financeront des actions d'urgence médicale. Des partenariats avec des écoles sont aussi au programme.

lance un appel aux dons. « Pierre Le Corf n'a jamais tenu de propos pro-Assad. Il est épinglé par certains médias parce qu'il dénonce leur silence sur les victimes d'Alep Ouest tués par les rebelles d'Alep Est qu'il qualifie de terroristes », balaie Kris Caoudal. « Il faut dépasser la polémique et agir auprès de ceux qui subissent ce bordel sur place », justifie-t-il. Les dons collectés par l'association financeront des actions d'urgence médicale, prioritairement pour les enfants. « Nous souhaiterions aussi leur appor-

ter un réconfort culturel », précise Kris Caoudal. L'association entend également nouer des partenariats avec des écoles du département pour développer des échanges avec les enfants. « Cela commencerait par l'envoi de dessins à destination d'une population qui a l'impression d'avoir été abandonnée par la communauté internationale.

▼ **Pratique**
Renseignements sur l'envoi des dons et les actions : www.esperanzafra.com

Les Nouvelles de Lorient Agglomération n°32

Janvier-Février 2017

MER

LES ACTIVITÉS MARITIMES EN RADE DE LORIENT



DRAGAGES

• Une nécessité pour l'activité des ports

PAGES 22 À 25



AMERICA'S CUP

• Au cœur de Groupama Team France

PAGE 26



EXPÉDITIONS TARA

• Une source de savoir pour les lycéens

PAGE 27

PORTS

Indispensable au maintien de l'activité économique, le dragage des ports de la rade de Lorient fait désormais l'objet d'un plan de gestion sur 10 ans établi par les gestionnaires portuaires.

Un plan dragage concerté



Francis Trinet

Les ports de la rade de Lorient, ici le port de commerce, représentent des milliers d'emplois sur le territoire

Infos clés

- 140 000 m³ de sédiments à draguer par an
- 150 000 m³ de sédiments pollués sur 10 ans ne seront dragués que lorsque la filière de traitement à terre aura été mise en place.
- Une étude est en cours sur le site de la Becquerie à Hennebont pour un éventuel **centre de traitement des sédiments contaminés**
- Un **plan commun de suivi des opérations de dragage** : bathymétrie, analyses, suivi de site d'immersion de Groix

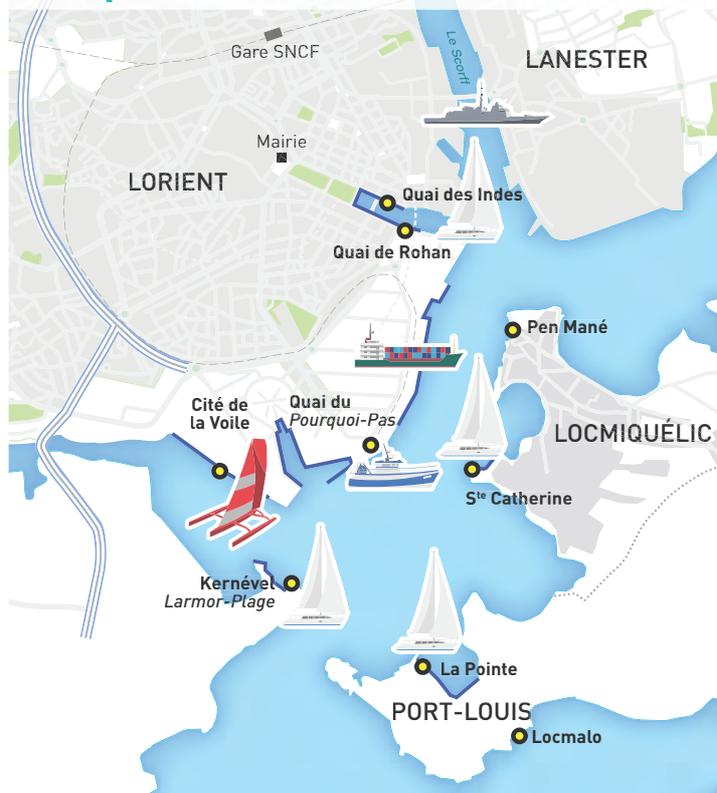
Port de pêche, ports de plaisance, port de commerce, construction navale, desserte des îles... Toutes ces activités économiques qui contribuent à la richesse du territoire se heurtent à un phénomène cyclique naturel : l'envasement. Pour y faire face et assurer l'accès aux ports, une seule solution : draguer, c'est-à-dire retirer des sédiments du fonds de l'eau afin de garantir un tirant d'eau (ou profondeur) minimum. Lors du précédent dragage du port de Lorient La Base, en 2010, les gestionnaires des sites* avaient gardé l'habitude de réaliser les opérations chacun de leur côté, sans se concerter sur les filières de traitement de ces sédiments. Une époque aujourd'hui révolue : le plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) adopté en décembre par les gestionnaires portuaires change la donne.

Une communication grand public à venir

Les quatre opérateurs ont comparé leurs besoins et leurs calendriers. Ils se sont fixé des objectifs communs : déterminer des filières adaptées à chaque sédiment (contaminé ou non), consolider le site de clapage au large de Groix, recenser des filières de gestion à terre, avoir une logique d'entretien régulier des installations et identifier les sources de pollution des sédiments. Grâce à cette concertation et aux nombreuses études préalables, tous les gestionnaires se sont mis d'accord sur un plan d'actions commun.

Le PGOD de la rade de Lorient prévoit ainsi une planification des dragages à l'échelle de la rade pour les 10 prochaines années, une harmonisation des pratiques et des protocoles d'analyses pour un suivi plus global. « Le programme mis en place permet de s'assurer du respect de la réglementation, d'anticiper

Les ports de la rade : une activité intense



Port de pêche
1^{er} port de pêche
 de France
3 000 emplois
 dans la filière



Port de commerce
412 navires
 accueillis en 2015
1 300 emplois
 liés à l'activité



Ports de plaisance
4 sites concernés
 Lorient centre, Kernével,
 Port-Louis et Locmiquélic
2 300 emplacements
 et **62 000 nuitées**
 dans les ports de Lorient
 Agglomération



Pôle course au large
 Près de
90 skippers pro
800 emplois
 liés au nautisme
 à Lorient La Base



DCNS
2 000 salariés
 sur le site
 Construction de
frigates et
de corvettes



La rade concentre de nombreuses activités portuaires qui concernent des milliers d'emplois : pêche, construction navale, ports de plaisance...

le traitement des sédiments contaminés sur un site spécifique et de contrôler uniformément le rejet des sédiments non contaminés », explique Norbert Métairie, le président de Lorient Agglomération. Après cette première phase, des dragages plus réguliers seront menés pour limiter l'impact environnemental et le coût des opérations. C'est une véritable avancée collective qui montre la volonté de chacun d'aller dans une direction commune.

Dans le cadre de la procédure réglementaire d'autorisation au titre du Code de l'environnement découlant du plan de gestion opérationnelle des dragages de la rade de Lorient, la Région Bretagne, Lorient Agglomération, DCNS et la Compagnie des ports du Morbihan organisent une enquête publique commune. C'est Lorient Agglomération qui a été désignée comme représentant du groupement auprès de la Préfecture. En amont de cette enquête, une communication grand public préparatoire est programmée sur le premier semestre 2017. Par ailleurs, une commission d'enquête publique sera constituée, selon les conseils des services de l'État, et l'enquête devra démarrer à l'été 2017. Les documents seront consultables sur le site Internet www.lorient-agglo.fr. ■

**Région, Lorient Agglomération, DCNS et la Compagnie des ports du Morbihan*

S'informer et comprendre

- **Décembre 2016** : Dépôt officiel des demandes d'autorisation. 5 mois d'instruction par l'État (Police de l'eau, Agence régionale de santé, Ifremer, autorités environnementales, etc.)
- **1^{er} semestre 2017** : Communication préalable à l'enquête publique
- **Été 2017** : Enquête publique (1 mois), puis rapport de la commission d'enquête
- **Automne 2017** : Arrêtés préfectoraux décennaux
- **Fin 2017-début 2018** : Premières opérations de dragage : panne du port de Kernével (environ 20 000 m³), pontons de la Cité de la Voile Éric Tabarly (environ 10 000 m³) et port de Pen Mané (35 000 m³)

Les dragages sont nécessaires pour assurer la vie économique locale. Exemple avec DCNS et la construction des frégates multimissions.

NAVALE

DCNS aussi a besoin de profondeur



Pour la construction de ses frégates, DCNS doit pouvoir bénéficier d'une profondeur d'eau suffisante et donc draguer régulièrement.

Au port de pêche de Keroman, les derniers dragages remontent à si loin que certains chalutiers talonnent le fond. Dans l'avant-port de Lorient, les bateaux ne sortent plus à marée basse lors des grands coefficients. Au port de commerce, les grands vraquiers (transport de marchandise) surveillent la hauteur d'eau dans le chenal pour entrer dans la rade. Le constat est le même partout où l'activité est liée à la mer : sans dragage, l'activité est en péril et le manque à gagner considérable pour le territoire. Un dragage régulier est donc impératif pour permettre aux bateaux d'entrer et de sortir librement des ports et de circuler dans la rade.

Une problématique prise en compte très sérieu-

sement par DCNS qui pratique des dragages chaque année. Les frégates multimissions et autres corvettes Gowind, conçues et assemblées par le chantier naval, exigent des tirants d'eau compris entre 6 et 8 mètres pour leur fabrication. DCNS doit ainsi assurer d'ici 2022 la construction de 5 frégates FREMM, dont 3 sont actuellement en chantier à terre et à quai. « Il s'agit d'opérations d'entretien régulier, ce qui nous permet d'éviter les gros dragages, plus coûteux et plus lourds, explique Guillaume Mathieu, responsable environnement du site DCNS de Lorient. Nous nous assurons aussi d'avoir

un minimum de sédiments à immerger au large de Groix, sur le site de clapage autorisé par la préfecture. » Entre 10 000 et 20 000 m³ de sédiments sont ainsi extraits chaque année. « Si on ne drague pas, l'envasement nous empêchera de mettre nos navires à quai, rendant impossible toute notre activité industrielle. »

DCNS a d'ailleurs déjà établi un plan de gestion opérationnelle de ses dragages en 2011, avec une autorisation préfectorale qui court jusqu'en 2022. « On sait qu'on doit avoir une vision plus globale des dragages, avec tous les opérateurs. C'est pourquoi nous avons décidé d'intégrer le plan de gestion élaboré avec l'ensemble des acteurs, à l'échelle de la rade. » ■

Réglementées et très contrôlées, les opérations de dragage nécessitent des techniques particulières adaptées à chaque situation.

TECHNIQUE

Draguer : pourquoi et comment ?

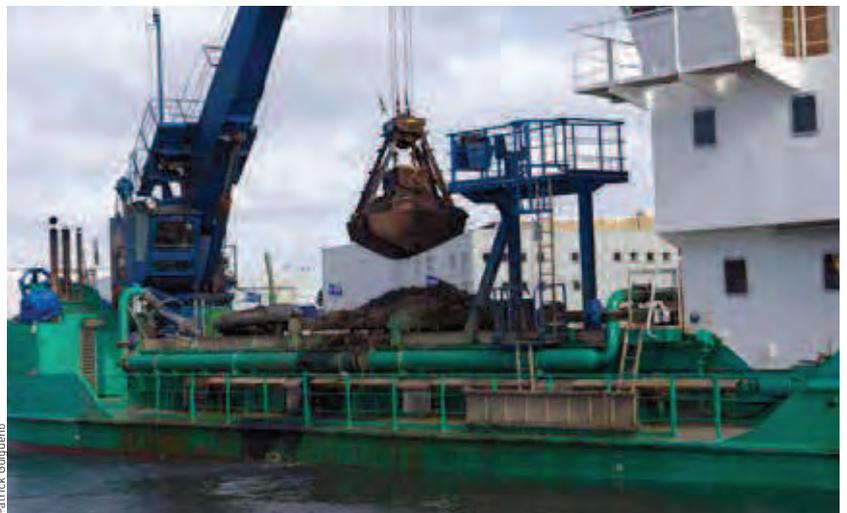
Le dragage est une opération qui vise à enlever et évacuer les sédiments des ports et des secteurs de navigation. Ces sédiments accumulés diminuent progressivement le tirant d'eau, c'est-à-dire la hauteur d'eau dans les ports et les chenaux, et peuvent entraver la circulation des navires à certaines heures de la journée. En moyenne, dans le fond de la rade, 10 à 20 cm de sédiments se déposent chaque année. Sur le site de DCNS, le niveau de sédimentation atteint 0,5 à 1 mètre par an. Ces taux varient selon la profondeur des souilles – les fosses creusées devant les quais –, l'origine des sédiments, les courants, l'emplacement, etc. C'est un processus naturel qui nécessite une intervention : le dragage.

Une procédure réglementée

Les opérations de dragage suivent des procédures administratives réglementées par le Code de l'environnement. Avant de lancer l'opération, le gestionnaire du port doit réaliser une expertise combinant des analyses scientifiques et techniques, une étude d'impact et une enquête publique. « *Les études bathymétriques permettent de connaître le volume de sédiments à extraire et les analyses déterminent leur qualité physique et chimique*, explique Françoise Lévêque, chargée de projet sur les problématiques de dragage au bureau d'études Setec-In Vivo de la Forêt-Fouesnant (Finistère), spécialisée dans l'environnement marin. *Ensuite, il faut définir quels procédés utiliser selon la configuration du site à draguer et les profondeurs à atteindre.* » C'est la Préfecture qui donne alors son autorisation et fixe le cadre des opérations de dragage, en fonction de ces études préalables.

Dragage mécanique ou hydraulique

Il existe deux familles dans les techniques de dragage : mécanique, avec l'utilisation de pontons flottants, de grues ou de pelles, et hydraulique, par aspiration des sédiments avec de l'eau. « *À Lorient, la très grande majorité des sédiments dragués sont immergeables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être rejetés*



Patrick Guigueno

en mer », confirme Françoise Lévêque. Pour les enlever, on utilise le plus souvent la technique mécanique sur pontons flottant avec une pelle ou une benne. Les dragues mécaniques sont plutôt utilisées en bordure de quais et dans les bassins étroits, pour des profondeurs allant jusqu'à 25 ou 30 mètres. « *Les sédiments extraits sont déversés dans un chaland, un bateau à fond plat, qui s'ouvre par le fond pour décharger.* »

Le dragage des ports, ici à Lorient La Base en 2014, est indispensable au maintien de leur activité.

À Kergroise comme à Lorient La Base, une autre technique a déjà été utilisée, celle de la DAM, pour "drague aspirante en marche" : un navire, équipé d'une élinde (canalisation en forme de bec), aspire les sédiments en se déplaçant. Ces derniers sont stockés dans un puits de drague puis vidés sur le site d'immersion. Enfin, en cas de sédiments contaminés, et donc impossibles à immerger, les techniques de dragage doivent permettre le transport et le stockage à terre des sédiments pour leur traitement. « *On s'oriente alors plutôt vers un dragage mécanique avec un chaland qui peut décharger à terre.* » ■

SCIENCE

Tout savoir sur les sédiments

Dans la rade de Lorient, 140 000 mètres cubes doivent être dragués chaque année, représentant entre 25 et 30% des dragages du littoral breton. 10 % du volume global ne peuvent pas être immergés car ils sont contaminés.



Au printemps 2012, les sédiments dragués dans la passe ouest, qui permet aux plus gros bateaux d'accéder au port de commerce, ont permis le rechargement en sable de la grande plage de Gâvres.

Qu'est-ce qu'un sédiment ?

C'est un débris (sable, vase, galet), issu de l'érosion et de la décomposition des organismes vivants. On le définit selon sa taille (granulométrie) et sa composition. On retrouve du sable dans les chenaux de navigation exposés aux courants, et de la vase dans les sites confinés et protégés, comme les ports.

D'où viennent-ils ?

Ils sont souvent apportés par les fleuves, les rivières, par la terre, les eaux de ruissellement, la mer et les courants littoraux. Dans les ports, l'origine des sédiments est surtout fluviale. La sédimentation est un processus naturel, favorisé dans les ports et les sites fermés qui sont protégés des courants marins.

Pourquoi certains sédiments sont-ils contaminés ?

C'est la matière organique contenue dans certains sédiments, comme la vase fine, qui retient certains contaminants. Ces contaminants ne restent pas dans l'eau mais se fixent aux sédiments. C'est le cas par exemple de certains métaux lourds, des hydrocarbures et des PCB (polychlorobiphényles), des pesticides et des hydrocarbures provenant du continent et dont le port est le réceptacle.

Que deviennent les sédiments contaminés ?

Les critères fixés par le plan de gestion opérationnelle des dragages sont plus contraignants que ceux imposés par la réglementation, sur l'impact environnemental, notamment écotoxique, et l'interaction avec les organismes vivants. Les tests révèlent l'innocuité des sédiments pour l'environnement, ils peuvent être immergés ; si les sédiments ne sont pas immergeables parce que leur niveau de contamination présente un danger pour l'environnement, ils sont stockés à terre dans un centre agréé. Dans ce cas, ils deviennent des déchets et sont traités comme tels.

Et les sédiments non contaminés ?

L'immersion est réservée aux sédiments n'ayant pas d'impact sur l'environnement. C'est le cas de la grande majorité des sédiments de la rade de Lorient. Ils sont donc rejetés, ou "clapés" en mer, sur le site autorisé au large de Groix, pour retourner dans le cycle naturel. Parfois, ils sont réutilisés : le sable pour recharger les plages (comme à Gâvres et au Stole à Plœmeur), pour des aménagements urbains ou portuaires... ■

Propos recueillis auprès de Julie Droit, chargée d'études environnement et aménagements maritimes au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) à Plouzané (Finistère).

Questions/réponses

Combien de sites sont-ils concernés par les dragages ?

14 sites portuaires sur la rade de Lorient, pour lesquels le PGOD* définit les volumes et la fréquence des dragages d'entretien sur une période de 10 ans (2018-2027).

Que va-t-on faire des sédiments contaminés ?

Les sédiments contaminés ne sont pas dragués pour l'instant. Il faut attendre de disposer d'un centre de traitement agréé à terre. Une étude est en cours sur le site de la Becquerie à Hennebont pour les stocker.

Pourquoi draguer régulièrement ?

Un dragage d'entretien régulier permet de maintenir le tirant d'eau sans creuser trop profond, et sans laisser le temps aux sédiments de s'accumuler et de se charger en polluants. Les sédiments risquent moins d'être contaminés.

Quand faut-il draguer ?

C'est le clapage qui conditionne le plus souvent la période de dragage. Le clapage est interdit entre juin et septembre pour ne pas impacter l'activité biologique marine. Par ailleurs, on évite de draguer pendant la saison estivale pour ne pas gêner les usagers des ports de plaisance. Le dragage se réalise donc plutôt entre septembre et juin.

Qui réalise les opérations de dragage ?

Ce sont des entreprises spécialisées en travaux maritimes qui disposent d'un matériel spécifique. Elles sont présentes en France sur la façade Atlantique. On trouve également beaucoup d'opérateurs venus des Pays-Bas et de la Belgique.

Combien ça coûte ?

Le coût dépend des volumes à draguer, des techniques et des filières des sédiments. Le dragage hydraulique coûte de 12 à 13 €/m³. Le dragage mécanique coûte entre 25 et 35 €/m³, et la gestion à terre des sédiments non immergeables ajoute de 80 à 100 €/m³.

Le dragage présente-t-il un danger ?

L'accès est toujours interdit autour des zones de dragage. Par ailleurs, les usagers sont prévenus et un avis à la navigation est émis par la capitainerie pour éviter tout risque.

Le clapage a-t-il une incidence sur la pêche et sur la pêche à pied ?

Les suivis réalisés montrent que le clapage au large de Groix n'a pas d'incidence d'un point de vue biologique. Un comité de suivi composé d'institutions, de laboratoires et de bureaux d'études expert en environnement marin, d'associations et des maîtres d'ouvrage assurent des contrôles annuels.

Pourquoi d'autres dragages ont-ils déjà été réalisés à Guidel et dans le port de pêche de Keroman ?

À Guidel, le dragage a été réalisé dans le cadre de l'extension du port. À Keroman, il est toujours en cours, et n'est pas intégré au PGOD car il a été lancé avant.

*Plan de gestion opérationnelle des dragages

LE SAVIEZ-VOUS ?

Groix, un site d'immersion très surveillé



À Groix, une fosse, située au nord-ouest de l'île, accueille les sédiments dragués dans la rade depuis 1997. Les suivis réalisés sur le site montrent que les sédiments n'induisent pas d'impacts significatifs sur l'environnement marin. Les contrôles effectués annuellement par des experts indépendants tels qu'Ifremer ou encore le Muséum national d'histoire naturelle sur le milieu et les organismes vivants le confirment. Chaque année les résultats de suivis sont présentés au comité de suivi scientifique du site, réunissant services de l'État, gestionnaires portuaires, communes littorales et associations de protection de l'environnement, qui les valident et adaptent les protocoles pour améliorer l'évaluation des impacts du clapage sur l'environnement marin. Depuis novembre 2016, les résultats de ces suivis sont consultables sur le site Internet de la Région Bretagne.

== Dragiñ ar porzhioù ag ar vorlenn zo rekis-groñs evit an obererezh ekonomikel, ha graet e vez hervez ur steuñv meriñ savet evit 15 vlez gant razh ar c'hevrennoù. 14 porzh a vez draget : ar porzh-pesketa, ar porzhioù-bageal, ar porzh-kenwerzh ha kaeoù Renerezh al lestr-saverezh servijoù. An holl obererezhioù ekonomikel-se a zegas pinvidigezh d'ar vro mes dav eo taliñ doc'h al lec'hid a za ingal. Ar pevar mestr-oberour o deus divizet kas palioù assembl : termeniñ filierennoù evit pep gouelezenn (saotret pe pas), startaat al lec'h skarzhiñ er-maez da Enez-Groe, lakaat sevel ur filierenn tretiñ war an douar, kempenn ingal ar staliadurioù ha goût gant petra e vez saotret ar gouelezennoù.